Rapport annuel 2012

Pont Blue Water Canada

Canada

Table des matières

Lettre du président et chef de la direction 3

Lettre du président du conseil d'administration 4

Conseil d'administration 6

Contexte, autorité législative et conformité 7

Principaux axes routiers commerciaux 8

Analyse par la direction

Facteurs influant sur les opérations 9

Résultats d'exploitation 13

Coûts indirects contrôlables et lignes directrices du Conseil du Trésor relatives à la limitation des coûts 18

Investissements et dépenses en immobilisations 19

Sources de fonds de roulement 19

Évaluation des obligations de Standard and Poors' 20

Encaisse et flux de trésorerie 21

Enjeux actuels et perspectives futures 23

Rendement au regard des objectifs stratégiques 24

Stratégies générales 26

Gestion de nos risques 30

Conventions comptables essentielles et changements futurs aux conventions 34

Contrôles internes 34

États financiers et notes afférentes aux états financiers 36

Lettre du président et chef de la direction

Il faut plus que l'imposante structure de béton et d'acier du pont Blue Water pour faire en sorte que l'expérience de notre clientèle à la frontière soit toujours sûre, efficace et agréable. À tout moment, une multitude de personnes exécutent toute une panoplie de tâches nous permettant de respecter nos obligations à titre de propriétaire et d'exploitant de la section canadienne de ce pont international. Ces temps-ci en particulier, Pont Blue Water Canada (PBWC) a beaucoup de projets en préparation et nous vivons une période exaltante. Certaines réalisations sont sur la table à dessin depuis des années et arrivent maintenant à maturité. D'autres en sont toujours à l'étape de la conception, étant élaborées pour améliorer la qualité et la portée de nos services à l'avenir.

Au cours de la dernière année, PBWC, notre copropriétaire au département des Transports du Michigan (MDOT), et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis en sont arrivés à un nouveau partenariat, ce qui a permis la construction de six nouveaux postes d'inspection primaire du côté américain du pont. Les nouvelles configurations juxtaposées et regroupées (pour un même couloir) des postes d'inspection maximisent l'espace disponible de l'aire de service, permettant d'accroître le débit afin d'inspecter 240 voitures de plus par heure – ce qui constitue une bonne nouvelle pour les voyageurs qui se présentent à nos postes de péage. Les premières évaluations de la circulation indiquent que les nouveaux postes d'inspection ont contribué à réduire considérablement le temps d'attente sur l'artère est-ouest d'environ 50 à 55 % comparativement à la même période en 2011. Ce projet témoigne du grand potentiel de notre philosophie axée sur le concept d'« un seul pont », qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité du service, de la rentabilité et de l'efficacité grâce à une collaboration plus étroite avec le MDOT. Notre concept d'« un seul pont » a aussi engendré un protocole de collaboration en matière d'inspection du pont et d'opérations de déneigement. Nous visons d'autres mesures, notamment la collaboration en matière de travaux d'entretien, de partage de matériel, d'achats et de planification d'immobilisations. En fin de compte, l'initiative nous aidera à améliorer et à soutenir la prestation de nos services dans l'intérêt à long terme de notre clientèle et de nos partenaires gouvernementaux de part et d'autre de la frontière.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que l'Honorable Steven Fletcher, ministre d'État (Transport), et Patricia Davidson, députée de Sarnia-Lambton, ont officiellement inauguré le Centre d'affaires de Pont Blue Water Canada. Ce complexe de bureaux d'affaires et d'inspection des véhicules commerciaux entrants, qui comprend un système exhaustif de technologie axé sur le développement durable, a modernisé notre lieu de travail ainsi que celui de notre agence gouvernementale et de nos locataires du secteur privé. Qui plus est, il forme la solide pierre angulaire de notre futur plan d'aménagement de l'aire de service. Grâce à la prochaine phase de planification d'investissement en immobilisations, qui en est à ses débuts, nous apporterons notre plein soutien aux agences canadiennes et américaines qui œuvrent à améliorer et à simplifier le passage frontalier dans le cadre de l'accord sur la sécurité à l'intérieur du périmètre vision accord, annoncé en 2011 par le premier ministre Harper et le président Obama. En complément aux améliorations apportées à notre pont, les projets de reconstruction de l'infrastructure de l'Ontario et de l'État du Michigan en vue de relier nos aires de service et d'approche de l'autoroute 402 à notre section est et les autoroutes Interstate 69/94 à notre section ouest seront terminés cet automne. Les membres du programme des voyageurs dignes de confiance et les autres utilisateurs du pont, ainsi que les résidents locaux qui font la navette régulièrement, profiteront grandement des liaisons ultramodernes entre les réseaux autoroutiers de l'Ontario et du Michigan et de notre frontière internationale.

La reprise économique étant encore lente en Amérique du Nord, nous recherchons progressivement de nouvelles et meilleures façons de travailler plus efficacement et de manière plus rentable. Nous nous soucions de suivre une ligne conduite cohérente avec notre vision à long terme d'excellence en matière de services et en harmonie avec le fonctionnel du gouvernement du Canada. Cette initiative met PBWC et d'autres organismes fédéraux au défi de trouver de meilleurs moyens de réaliser leur mandat envers le public en réduisant les coûts indirects et la taille de leur organisation. Notre programme de perfectionnement des employés est une entreprise complémentaire visant à mieux nous positionner en vue des défis et des occasions à venir. Mis en place à l'interne au début de 2012, ce programme nous aidera à disposer d'une

main-d'œuvre polyvalente et motivée, incitant nos employés à acquérir davantage de compétences et à vivre une expérience professionnelle plus enrichissante. Il fait suite aux négociations fructueuses avec l'Alliance de fonction publique du Canada, section locale 501, qui ont donné lieu à la signature d'une nouvelle convention collective de quatre ans. De plus, il s'inscrit dans la lignée de notre philosophie d'habilitation des employés qui soutient notre initiative d'amélioration continue du milieu de travail.

Comme la dernière année l'illustre, nous appliquons de nouvelles et meilleures méthodes pour travailler plus efficacement dans notre dynamique milieu transfrontalier. Parallèlement à cela, notre vision est toujours d'être reconnu par nos clients comme une partie essentielle de leur expérience de voyage.

Message du président du conseil d'administration

Le contexte opérationnel actuel, au lendemain de la récession mondiale, est substantiellement différent de ce qu'il était il y a quelques années seulement. Pont Blue Water Canada continue de ressentir les retombées persistantes de l'effondrement généralisé de l'économie mondiale. En guise de solution, nous nous efforçons de rechercher de nouvelles approches plus rentables afin de réaliser notre mandat auprès du public et de procurer des services transfrontaliers sûrs et fiables. Ayant été nommé tout récemment, j'ai dû assimiler beaucoup en peu de temps. Je me suis toutefois vu obligé de conférer un caractère urgent à notre mission. Les exigences liées au soutien d'une infrastructure essentielle, mais toujours vieillissante, et à la planification du fonctionnement de notre aire de services pour les générations à venir, tout en ne pouvant compter que sur les recettes de péage provenant de volumes de circulation plus faibles, exigent de porter une attention accrue sur le chemin que nous avons à parcourir. Nous devons mettre en place des services innovateurs et plus rentables, afin de continuer à satisfaire à la demande et aux attentes de notre clientèle transfrontalière, de notre partenaire, le gouvernement fédéral, et de nos collectivités hôtes. En dépit des très réelles contraintes de la lenteur persistante des économies canadienne et américaine, le conseil d'administration constate qu'il y a encore beaucoup de possibilités nous permettant de faire en sorte que notre organisme et nos services de grandes renommées demeurent ancrés sur une solide fondation, aujourd'hui et encore longtemps.

Notre conseil d'administration apprécie grandement la détermination des membres de la direction et des employés de PBWC qui acceptent d'avancer progressivement sur un chemin d'après-récession qui, de l'avis ouvertement admis de bien des économistes, demeure un terrain inconnu. En outre, je tiens à remercier chaleureusement mon prédécesseur, Ken James, pour sa contribution et son dévouement et dont le leadership a contribué à établir, parmi bien d'autres aspects, la vision et la mission qui continuent de nous fournir des repères solides. Suivant ces guides, nos employés ont accepté les défis du conseil d'administration qui consistent à réaliser nos objectifs stratégiques, dont une des pièces maîtresses est le fonctionnement selon le modèle simplifié d'« un seul pont ». Cet objectif exige de travailler plus étroitement et avec plus de créativité avec le propriétaire de la partie américaine de notre pont, le ministère des Transports du Michigan, afin d'éliminer les chevauchements et de mettre en commun l'expertise et les ressources. Les deux copropriétaires en tirent déjà des économies de temps et d'argent, et constatent une amélioration du service à la clientèle. Conjuguée à notre programme de perfectionnement des employés, qui a été lancé plus tôt cette année et continue de se développer, il est prévu que cette initiative aura un effet progressivement positif et transformateur sur notre organisation. Nos employés auront de plus en plus d'occasions d'acquérir davantage de compétences et de devenir plus polyvalents dans leurs activités quotidiennes, ainsi nous prévoyons que notre main-d'œuvre sera auto-dirigée et versatile et saura fonctionner dans une organisation aplanie. Les récentes réalisations mises de l'avant avec nos partenaires américains comportent notamment la construction de six nouveaux postes d'inspection primaire sur l'aire de service américaine et le recours à l'expertise professionnelle d'un ingénieur pour procéder à l'inspection annuelle du pont. Les réussites à ce jour laissent croire que les intérêts du public qui voyage et des gouvernements engagés pourraient être mieux servis à long terme par une seule autorité responsable du pont, supervisée par un conseil d'administration nommé par les deux propriétaires.

La mise en place de nouvelles technologies, touchant particulièrement la modernisation de notre système de péage, constitue un autre de nos objectifs stratégiques qui intéresse grandement le conseil. Comme dans bien

d'autres facettes de leur vie, nos clients y gagneraient en commodités et en temps s'ils avaient accès à davantage de technologies liées à l'infrastructure des autoroutes. À la lumière de nos premières études sur des systèmes modernes de carte de péage, le conseil reconnaît que les avantages sont concrets et réalistes. Ces améliorations qui procurent à nos clients des avantages opérationnels, fiscaux et pratiques devraient être mises en place sous peu. Nous devons nous assurer que le pont Blue Water demeure un participant intégral et actif aux efforts des gouvernements du Canada et des États-Unis visant à encourager la prestation efficiente des services et la circulation efficace des biens et des personnes à la frontière. Nous acceptons avec plaisir le rôle que nous avons à jouer pour transformer l'esprit de l'accord *Par-delà la frontière*, signé à la fin de 2011 par le premier ministre Harper et le président Obama, en services innovateurs sur le terrain qui permettront d'exclure les terroristes et les criminels tout en allégeant les obstacles qui nuisent aux échanges commerciaux et aux déplacements transfrontaliers légitimes.

Depuis mon arrivée au sein du conseil de Pont Blue Water Canada, j'ai amorcé bon nombre de franches discussions avec nos administrateurs, nos directeurs et nos superviseurs et nous avons mené un sondage auprès de tous nos employés pour connaître leur opinion au sujet de notre progression et des occasions qui se présentent pour des améliorations à venir. Le potentiel de notre « famille Blue Water » et le désir collectif de contribuer à cette entreprise soulèvent mon enthousiasme. J'ai aussi reçu l'assurance que, si nous faisons preuve de détermination et fondons nos décisions sur des raisons valables, nous atteindrons le niveau élevé de rendement opérationnel et de satisfaction de la clientèle que nous recherchons. Il me tarde de mettre à l'essai et de faire la preuve de cette affirmation au cours de la prochaine année.

Consil d'administration

Marcel Beaubien
Président du conseil d'administration
Promoteur immobilier, constructeur et gestionnaire de petits complexes commerciaux
Ancien député provincial de l'Ontario
Ancien maire de la Ville de Petrolia
Ancien conseiller municipal, comté de Lambton

Ann Gray
Administratrice, ancienne vice-présidente du conseil d'administration
Technicienne judiciaire à la pige du comté de Lambton
Membre de l'Ontario Association of Professional Searchers of Records
Membre du conseil d'administration et trésorière de la Fraternal Fellowship Association
Ancienne présidente du conseil de direction de l'Église presbytérienne St. Giles

Cathy Newman, BAccS, CGA
Planificatrice des stocks de matières brutes et d'emballage, Nova Chemicals
Ancienne présidente de la section de Sarnia Lambton de la Certified General Accountants Association of Ontario (Association des comptables généraux agréés de l'Ontario)
Ancienne présidente du comité consultatif sur les programmes de Collège de Lambton

Gouvernance d'entreprise

PBWC est guidé par un conseil d'administration formé de quatre membres nommés par le gouverneur en conseil. Tout au long de l'exercice financier 2011-2012, le conseil a fonctionné uniquement avec trois administrateurs puisqu'un des postes était vacant. Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération, mais ils ont droit au remboursement des frais de déplacement, de subsistance et des autres dépenses essentielles qu'ils engagent dans le cadre de l'exécution des responsabilités de PBWC aux termes de *la Loi sur l'Administration du pont Blue Water*. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités recommandera les candidats au gouverneur en conseil qui donnera son approbation finale et effectuera les nominations pour des mandats d'une durée allant jusqu'à trois ans en général. En tant que société d'État mère, PBWC doit rendre des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Les membres du Conseil sont des personnes avisées provenant de la collectivité locale, qui sont sensibles aux besoins d'affaires de PBWC. Ils comprennent les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* concernant les plans directeurs et les rapports annuels, et ils travaillent sérieusement avec la direction afin de garantir la satisfaction aux obligations financières de PBWC dans le cadre de notre mandat.

Le Conseil joue un rôle actif dans l'intendance de l'orientation future dans son ensemble, en plus de traiter les enjeux internes et externes qui touchent actuellement Pont Blue Water Canada. Un cabinet de comptables agréés, agissant à titre de vérificateur interne, relève directement du comité de vérification. Les enjeux relatifs à la gouvernance et aux pratiques continuent d'évoluer et le conseil s'efforce d'améliorer ses processus de diligence requis et de gouvernance pendant l'année. Les membres du conseil assistent régulièrement à des séances annuelles sur la gouvernance et l'intendance afin de se tenir au courant des différents enjeux.

Contexte, autorité législative et conformité

Pont Blue Water Canada (PBWC) a été créé en 1964 au moyen d'une loi du Parlement, la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, dans laquelle « *il convient qu'un pont international facilitant la circulation routière entre le Canada et les États-Unis soit exploité, sur une base internationale mixte, par une administration publique groupant un nombre égal de membres nommés par chacun des deux pays, autorisée à percevoir des droits pour faire face au coût d'exploitation et d'entretien d'un semblable pont* ». À l'époque, en prévoyant qu'une telle fusion aurait éventuellement lieu, la loi canadienne avait établi une société appelée Administration du pont Blue Water, qui serait propriétaire (sous contrôle fédéral) de la moitié canadienne du pont à péage traversant la rivière St. Clair entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, et en assurerait l'exploitation et l'entretien. Une loi semblable existe dans l'État du Michigan, qui autorise « l'administration » américaine à fonctionner de la même façon.

Conformément aux dispositions d'une loi spéciale du Parlement votée en 1928 pour autoriser la construction et l'exploitation du pont Blue Water, l'État du Michigan a cédé au gouvernement fédéral, en 1962, la propriété de la portion canadienne du complexe, sans coût ou autre frais. Le ministère des Transports du Michigan (MDOT) détient, exploite et entretient la portion américaine du pont.

PBWC se qualifie comme « société d'État mère » aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements. En tant que tel, PBWC doit présenter chaque année un plan d'entreprise faisant état de ses activités commerciales, de ses investissements, de ses objectifs fixés au cours de l'exercice visé et de la stratégie qu'elle entend adopter pour atteindre ces objectifs. La *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada) prévoit par ailleurs que PBWC doit préparer et déposer chaque année des budgets de fonctionnement et d'investissement, chacun nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor à la suite de l'approbation du ministre des Transports. PBWC est tenu de préparer des états financiers annuels, y compris des états financiers vérifiés, qui doivent être présentés au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

La *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, et l'article 6 de la *Loi sur les douanes* exigent que PBWC fournisse, équipe et entretienne sans frais « les locaux ou autres installations pour permettre aux agents de douane et d'immigration de procéder, dans les conditions voulues, à la retenue et à l'inspection des marchandises importées, ainsi qu'à la fouille des personnes ».

PBWC travaille actuellement à la révision de ses obligations quant à la *Loi sur les langues officielles* et continue de mettre en oeuvre ses obligations envers le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour s'assurer de la conformité avec le *Programme de coordination de l'image de marque*. Dans le cadre de cette conformité, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités ont convenu d'un titre d'usage pour l'organisation, qui, d'Administration du pont Blue Water, est devenue Pont Blue Water Canada septembre 2007. Nous avons reçu une confirmation de l'Agence de la fonction publique du Canada selon laquelle nous satisfaisons à nos obligations à l'égard des langues officielles.

PBWC a des relations opérationnelles avec les autorités provinciales de l'Ontario, et particulièrement avec le ministère des Transports, la Police provinciale de l'Ontario et les municipalités locales, en particulier celle de Point Edward, en Ontario, dans laquelle sont situés les actifs canadiens du pont.

Aux termes de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, PBWC peut uniquement imposer des péages pour acquitter les frais courants raisonnables qu'il assume dans l'exercice économique de ses attributions, pour établir des fonds de réserve d'exploitation tel qu'il est recommandé de le faire pour une gestion prudente, pour établir et renouveler des fonds d'amortissement relativement aux obligations en circulation, et pour assumer d'autres dépenses engagées par PBWC dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la loi. La *Loi sur les transports au Canada* réglemente les moyens par lesquels les tarifs de péage sont établis et publiés.

Principaux axes routiers commerciaux

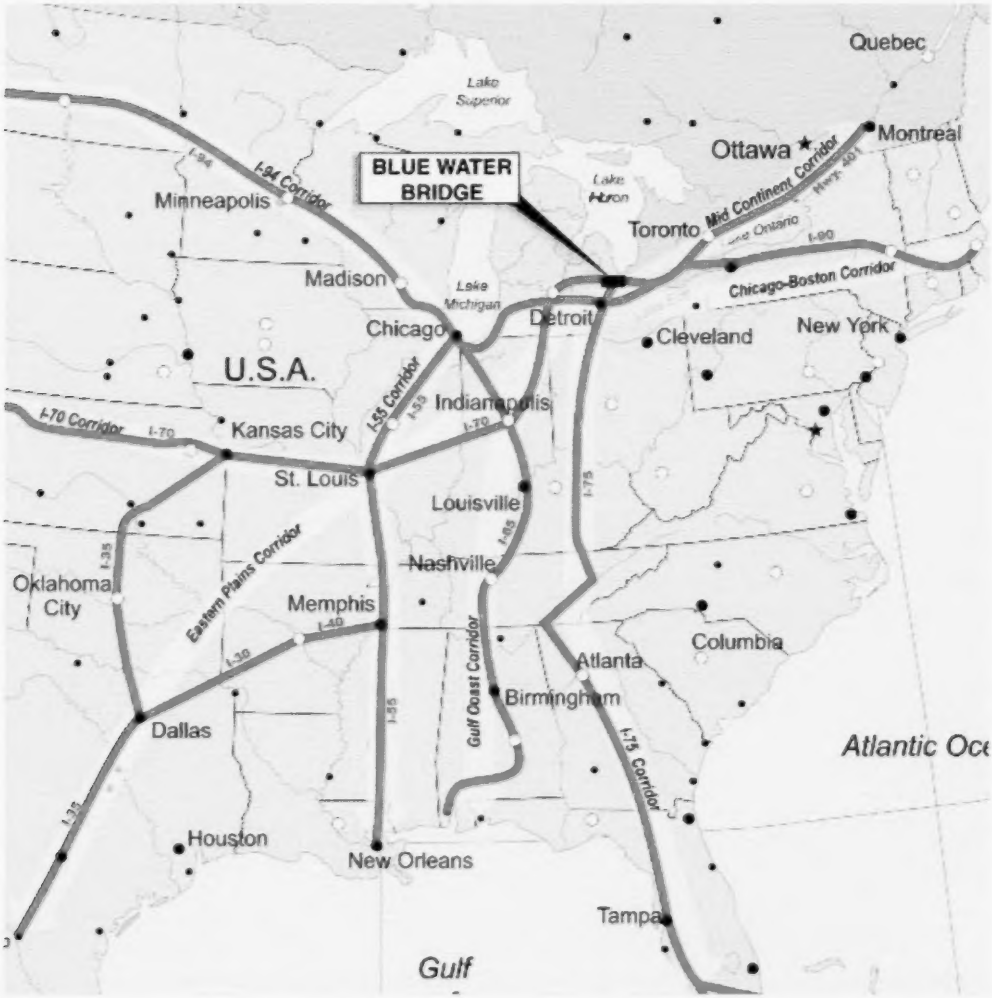

Le pont est un point d'accès très important pour la circulation commerciale en direction du centre-sud des États-Unis. Le pont relie l'autoroute 402 en Ontario aux autoroutes I-94 et I-69 au Michigan, ce qui procure un accès aux régions métropolitaines suivantes au sud : Detroit, Michigan; Indianapolis, Indiana; Madison, Wisconsin; Minneapolis, Minnesota; et St. Louis, Missouri, couvrant le corridor de la côte du Golf et descendant jusqu'en Floride.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Facteurs influant sur les opérations

PBWC existe en tant qu'organisme autonome et autofinancé dont les revenus proviennent des droits de péage et dont le mandat juridique est d'entretenir et d'améliorer les installations destinées aux voyageurs et à ses locataires. Il diffère de la plupart des entreprises de gestion des routes à péage parce qu'il est situé sur une frontière internationale, où il est assujetti aux préoccupations accrues en matière de sécurité et aux préoccupations politiques de son voisin, les États-Unis. Cette augmentation du niveau de sécurité a donné lieu à « l'épaississement » de la frontière, ce qui entraîne une probabilité accrue de congestion de la circulation et de désagréments pour les voyageurs.

PBWC engage ses ressources financières afin de réinvestir la totalité de ses revenus et du financement par emprunt dans l'infrastructure du complexe de son aire de service et du périmètre environnant. PBWC affecte également une partie importante de ses ressources humaines aux stratégies générales (dont nous discuterons plus loin dans ce rapport), comme le programme de relations avec les gouvernements, le programme de service à la clientèle, le programme de relations communautaires, le programme de gestion des employés et la stratégie de gestion des coûts, qui ont tous pour but d'encourager les individus et les entreprises de camionnage à traverser la frontière à cet endroit et d'atténuer les préoccupations des agences de douanes et d'immigration des deux pays, afin que les véhicules puissent circuler de façon efficace, sans susciter de préoccupations relatives à la sécurité de part et d'autre.

Depuis que PBWC est devenu une société d'État mère en 2002, le volume de la circulation a connu son niveau le plus élevé au cours de l'exercice 2004 et a diminué chaque année depuis, sauf pendant l'exercice 2010. Par la suite, le volume de voitures a augmenté considérablement au cours de l'exercice 2011, mais celui des camions a diminué. Au cours de l'exercice 2012, la circulation des camions et des voitures a augmenté par rapport au volume enregistré pendant l'exercice précédent.

Bien qu'en théorie la récession de 2009 soit terminée, la reprise économique s'est révélée particulièrement lente. Cela se reflète sur la tendance plutôt plane de l'augmentation du volume

des camions observée de 2010 à 2012. En fait, ce volume est considérablement inférieur à celui de notre meilleur exercice, soit 2004, et les chiffres de l'exercice 2012 affichent encore une baisse de 130 055 $ par rapport à la moyenne des dix années précédentes.

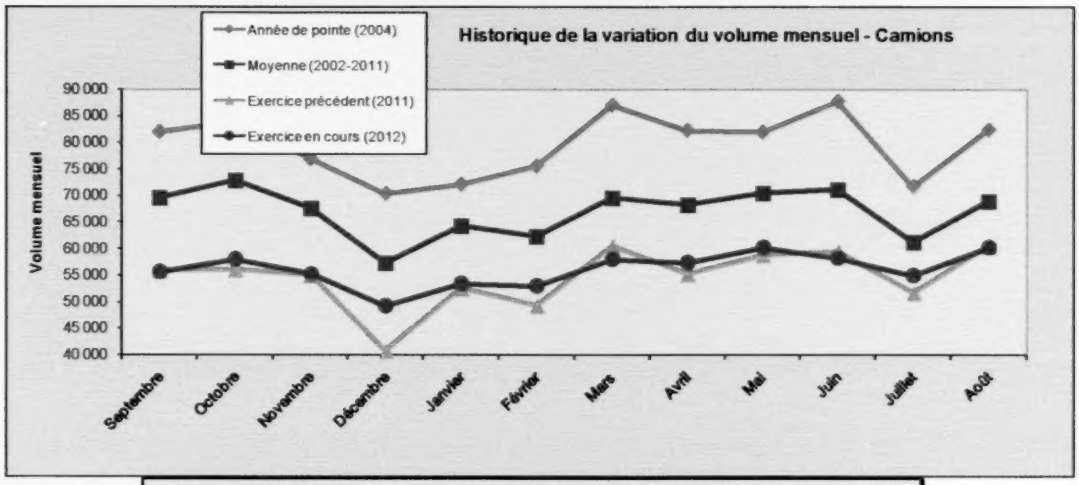

Comparaison d'un exerc. à l'autre		Augmentation (diminution)	
Année de pointe	953 127	(280 569)	(29,44%)
Moy. sur dix ans	802 613	(130 055)	(16,20%)
Exerc. précédent	655 061	17 497	2,67%
Exercice en cours	672 558		

Les produits provenant des droits de péage des camions représentent environ 70 % des produits des postes de péage et, compte tenu d'un tarif moyen de 18,22 $ (17,35 $ en 2011) pour les camions, cela correspond à un montant non perçu de 2,4 millions de dollars par an.

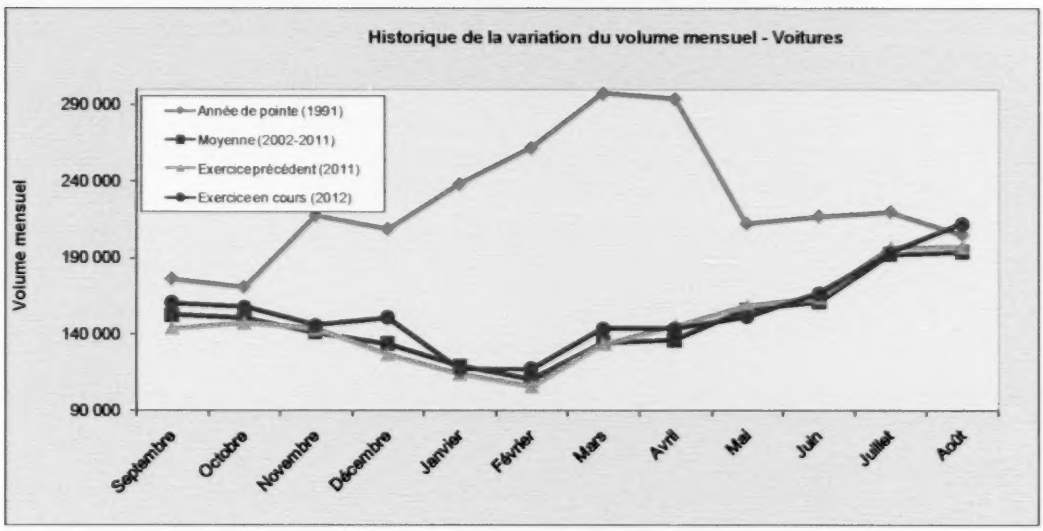

Comparaison d'un exerc. à l'autre		Augmentation (diminution)	
Année de pointe	**2 717 503**	(855 461)	(31,48%)
Moy. sur dix ans	**1 781 497**	**80 545**	**4,52%**
Exerc. précédent	**1 779 960**	**82 082**	**4,61%**
Exercice en cours	1 862 042		

Bien que la parité du dollar canadien et du dollar américain encourage l'augmentation du nombre de voyageurs canadiens, la force du dollar canadien réduit l'encaisse réelle (c.-à-d. la conversion de l'argent américain reçu en argent canadien) découlant des revenus perçus auprès des Américains. Notre plan d'entreprise fixe le taux de change appliqué à tous les revenus provenant des postes de péage payés en dollars américains à la parité avec le dollar américain.

Pendant l'exercice 2012, en raison de la force du dollar canadien, qui est à parité avec le dollar américain ou supérieur à celui-ci, les Canadiens ont profité des occasions de faire des achats et de prendre leurs vacances de l'autre côté de la frontière, et le nombre de véhicules en provenance du Canada a augmenté considérablement par rapport à l'année précédente, soit dans une proportion d'au moins 4,6 %. Les volumes comparés mois par mois affichent des augmentations constantes au cours des neuf premiers mois sur douze comparativement aux mêmes périodes pendant l'exercice précédent. Le volume de voitures a maintenant dépassé la moyenne sur dix ans de 80 545 et, compte tenu d'une moyenne de droits de péage de 2,98 $ par voiture (2,76 $ en 2011), cela se traduit par une augmentation d'environ 240 000 $ de plus par an au chapitre des produits. Ainsi, le volume de circulation des voitures s'est rétabli structurellement depuis la récession et il est probable que grâce aux investissements additionnels dans les nouveaux postes d'inspection juxtaposés et regroupés (pour un même couloir) construits sur l'aire de service américaine à l'aide des fonds avancés par PBWC, le volume de circulation des voitures continue d'augmenter.

Le résultat enregistré en août 2012 est particulièrement intéressant, puisque le volume de circulation des voitures a dépassé de 7 198 véhicules celui de notre meilleur exercice, soit 2004. La tendance positive au chapitre des volumes de circulation tant des camions que des voitures se poursuit au cours du premier trimestre de l'exercice 2013.

Le dollar canadien persistant à demeurer à parité avec le dollar américain, la contribution de PBWC au MDOT pour la construction des postes d'inspection primaires juxtaposés et regroupés (pour un même couloir) sur l'aire de service américaine a contribué à valoir encore davantage le potentiel d'augmentation du volume de voitures traversant le pont vers les États-Unis. Cela a eu un effet considérable sur la réduction des bouchons de circulation (en fréquence et en importance) au cours des mois les plus achalandés de juillet et août 2012. La perception du public fondée sur ses craintes de subir de fréquents inconvénients semble s'estomper puisque de plus en plus de voitures traversent la frontière.

PBWC a commercialisé activement et avec grand succès le programme international NEXUS auprès des particuliers. Bien que le pourcentage d'augmentation annuelle d'inscription au programme NEXUS semble s'estomper, la force constante du dollar canadien a tout de même suscité une hausse de plus de 10 % jusqu'à l'exercice 2012 en plus d'accélérer l'utilisation des jetons payés d'avance si on compare à l'exercice précédent.

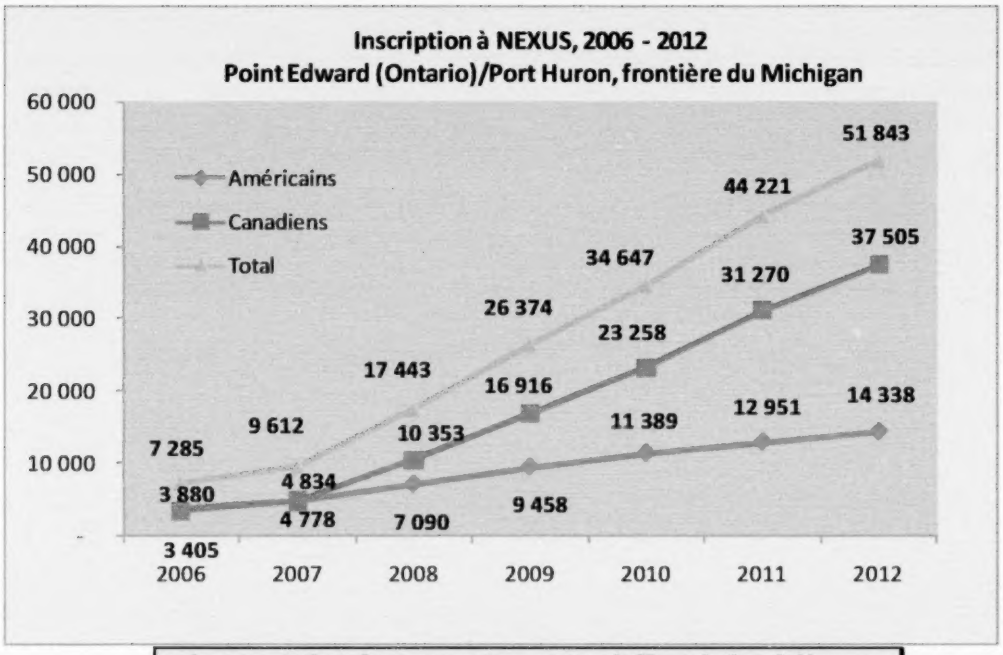

Augmentation du pourcentage annuel d'inscription à Nexus					
2007	2008	2009	2010	2011	2012
31,94%	81,47%	51,20%	31,37%	27,63%	17,24%

Le programme NEXUS a contribué à réduire la congestion de la circulation au fil des ans. S'il n'avait pas été mis en place, PBWC aurait connu un déclin encore plus abrupt du volume de la circulation au cours des sept dernières années. Bon nombre de voyageurs ne se seraient pas donné la peine de traverser en raison de l'accroissement des mesures de sécurité mises en œuvre, ce qui a exacerbé la fréquence des longues files d'attente et la crainte de rester immobilisés sur les travées du pont pendant des périodes beaucoup trop longues.

En 2011, l'ASFC a modifié l'horaire de fonctionnement de ce programme afin de prolonger ou d'ajuster les heures d'ouverture canadiennes de NEXUS, qui avaient initialement été déterminées en 2002. Les Canadiens ont davantage adopté ce programme que ne l'ont fait les Américains. En effet, les Canadiens représentent 72,3 % du total des participants à NEXUS à la frontière de Point Edward/Port Huron. En 2012, il y a eu une augmentation de 19,9 % de la participation des Canadiens et de 10,7 % de la participation des Américains.

Résultats d'exploitation

Sommaire des résultats

(en milliers de dollars)

ÉTATS FINANCIERS	2012	Plan d'entr.	2011
	$	$	$
Produits	22 002	20 481	20 393
Charges d'exploitation	26 447	24 601	21 872
Excédent des produits sur les charges	(4 445)	(4 120)	(1 479)
Excédent des produits sur les charges/p	(20,2%)	(20,1%)	(7,3%)

Les produits sont supérieurs aux prévisions et supérieurs également à ceux de l'exercice précédent en raison d'une augmentation des volumes de circulation des camions et des voitures conjuguée à une modification complète des droits de péage des voitures (en octobre 2011) et des camions (en janvier 2012). Les loyers provenant des commerces correspondent essentiellement aux prévisions, mais sont plus élevés que ceux de l'exercice précédent puisque les bureaux des courtiers en douane ont été déménagés dans le nouvel édifice abritant le centre d'affaires de PBWC et occupent maintenant une plus grande surface. D'autres produits sont supérieurs aux prévisions et supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison des recettes supplémentaires provenant des opérations de change, partiellement contrebalancées par la diminution des revenus tirés des placements, ces derniers ayant été rachetés pour financer des projets d'immobilisations.

Les charges sont supérieures à celles prévues dans le plan d'entreprise pour les raisons suivantes : contribution versée au MDOT pour la construction de postes d'inspection juxtaposés et regroupés (pour un même couloir); réparations nécessaires à l'entretien des ponts et augmentation des coûts des services publics du nouvel édifice; hausse des coûts liés aux ressources humaines par suite de la signature de la nouvelle convention collective et de l'octroi aux employés à temps partiel des mêmes avantages sociaux que ceux des employés à temps plein en échange d'une augmentation de la moyenne d'heures de travail hebdomadaire; besoins additionnels en matière de dotation découlant de l'augmentation des tâches liées à l'accroissement de la circulation et à l'entretien du nouvel édifice abritant le centre d'affaires de PBWC, ainsi que dans le but de disposer des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de perfectionnement des employés. La hausse de ces coûts n'a été que partiellement contrebalancée par la diminution prévue de l'amortissement.

Les charges sont considérablement plus élevées que celles de l'exercice précédent pour les raisons suivantes : contribution au MDOT pour la construction de postes d'inspection juxtaposés et regroupés (pour un même couloir); les effets des IFRS sur les charges d'amortissement et l'effet de la répartition sur tout l'exercice de l'amortissement lié à l'édifice abritant le centre d'affaires de PBWC; un accroissement de la dotation découlant des besoins liés au nouvel édifice et au programme de perfectionnement des employés; une hausse des salaires des employés par suite de la nouvelle convention collective, ainsi qu'une augmentation des réparations d'entretien du pont et des coûts des services publics correspondant aux projets d'immobilisations additionnels réalisés au cours de l'exercice précédent.

Comparaison par période

Exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(en milliers de dollars)

PRODUITS	2012	2011	Augmentation (Diminution)	
	$	$	$	%
Péages	17 730	16 313	1 417	8,7%
Locations	2 552	2 455	97	4,0%
Opérations de change	1 356	1 206	150	12,4%
Revenus d'intérêts	313	401	(88)	(21,9%)
Produits divers	37	18	19	105,6%
Gain découlant de la disposition d'immobilisations corporelles	14	-	14	100,0%
Total des produits	22 002	20 393	1 609	7,9%

Les revenus provenant des postes de péage ont augmenté de 1 417 $ ou 8,7 %. Le volume de voitures de tourisme s'est accru de 82 082 et celui des camions a grimpé de 17 497, ce qui s'ajoute à la modification complète des droits de péage des voitures, en octobre 2011, et des camions, en janvier 2012 (hausse de 1 573 $). Ces données n'ont été que partiellement contrebalancées par l'effet de la hausse du dollar canadien sur l'encaisse détenue en dollars américains (diminution de 156 $).

Les produits de location d'espaces ont augmenté de 97 $ en raison du déménagement des bureaux des courtiers commerciaux dans le nouveau centre d'affaires de PBWC et de l'augmentation de la superficie qui leur est louée (hausse de 60 $). Les revenus de location provenant de la boutique hors taxe ont grimpé de 39 $ par suite de l'augmentation des ventes brutes et de son effet positif sur le loyer variable.

Les produits du bureau de change ont augmenté de 150 $ en raison principalement de l'influence du taux de change fluctuant sur les soldes d'encaisse en argent américain (110 $ d'augmentation) et de la hausse de frais d'utilisation des guichets automatiques (augmentation de 37 $).

Les produits d'intérêt ont diminué par suite du rachat de placements afin de financer les projets d'immobilisations qui ont été réalisés au cours des exercices 2011 et 2012.

CHARGES	2012	2011	Augmentation (Diminution)	
	$	$	$	%
Amortissement	8 564	7 449	1 115	15,0%
Intérêts	6 109	5 334	775	14,5%
Ressources humaines	6 025	5 202	823	15,8%
Entretien	2 267	1 623	644	39,7%
Frais généraux et d'administration	1 782	2 264	(482)	(21,3%)
Contribution au MDOT	1 700	-	1 700	100,0%
	26 447	21 872	4 575	20,9%

L'amortissement est plus élevé en raison de l'amortissement appliqué sur l'ensemble de l'exercice relativement à l'édifice abritant le centre d'affaires de PBWC de 70 millions de dollars (connu auparavant sous le nom de projet d'immobilisations du complexe DCA), et de l'effet des exigences liées aux IFRS relativement à l'amortissement de l'ensemble des immobilisations.

Les charges d'intérêt auraient normalement été moins élevées si ce n'eut été du recours pendant tout l'exercice à une facilité de crédit qui a été utilisée en juillet 2011 (hausse de 473 $) et d'une régularisation en 2011 découlant des IFRS (augmentation de 504 $), partielle contrebalancée par une diminution des intérêts obligataires (baisse de 350 $).

Les ressources humaines affichent une hausse en raison de la signature de la convention collective accordant aux employés à temps partiel les mêmes avantages sociaux que ceux des employés à temps plein (augmentation de 97 $), et influant sur les avantages sociaux futurs accumulés des employés (hausse de 348 $), en échange de l'augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire, qui est passé d'un maximum de 30 heures à un maximum de 36 heures (augmentation de 73 $). Deux nouveaux postes en administration ont été créés pour mettre en œuvre le programme de perfectionnement des employés (229 $ de hausse). Au chapitre des emplois étudiants, cinq postes et demi de plus ont été ajoutés comparativement à l'exercice précédent aux fins des remplacements de vacances (hausse de 46 $) et de l'aide supplémentaire nécessaire relativement aux travaux d'entretien. Entre 2012 et 2011, on remarque une variation de la remise de TPS (augmentation de 67 $) relativement à l'assurance groupe pour les soins de santé. La nouvelle convention collective a entraîné une augmentation des salaires de 1,50 % (hausse de 46 $) et les employés non syndiqués se sont vu accorder une augmentation de salaire de 3,48 % (hausse de 58 $). Un poste de haute direction a été supprimé, ce qui a partiellement été contrebalancé par la capitalisation des bénéfices du groupe des projets d'immobilisations (hausse de 95 $).

L'entretien affiche une augmentation en raison des réparations effectuées sur la travée du premier pont (hausse de 481 $) et sur la travée du deuxième pont (180 $ d'augmentation). En 2011, des remboursements et des remises ont été versés par Bluewater Power (augmentation de 295 $), lesquels ont été partiellement contrebalancés par une diminution de la consommation d'électricité en 2012 (diminution de 155 $). En 2011, nous avons touché un remboursement au titre du règlement d'un litige relatif à un déversement dans l'environnement (augmentation de 51 $). Cela a été partiellement contrebalancé par la réhabilitation d'une voie de péage en 2011 (diminution de 77 $), l'inspection du pont effectuée à moindres coûts en 2012 (diminution de 103 $) et l'effet d'un hiver plus clément sur les coûts de déneigement en 2012 (baisse de 20 $).

Les frais généraux et d'administration sont inférieurs puisqu'en 2011 il y avait des frais d'expert-conseil pour la récupération de la TVH et de la TPS (diminution de 369 $), et que d'autres services de consultation ont utilisés en 2011, mais pas en 2012 (diminution de 116 $).

Comparaison avec le plan d'entreprise
(en milliers de dollars)

PRODUITS	2012	Plan d'entr.	Augmentation (Diminution)	
	$	$	$	%
Péages	17 730	16 373	1 357	8,3%
Locations	2 552	2 562	(10)	(0,4%)
Opérations de change	1 356	1 242	114	9,2%
Revenus d'intérêts	313	289	24	8,3%
Produits divers	37	15	22	146,7%
Gain découlant de la disposition d'immobilisations corporelles	14	-	14	100,0%
Total des produits	22 002	20 481	1 521	7,4%

Les revenus provenant des postes de péage sont supérieurs aux prévisions, affichant une hausse de 1 357 $, ou 8,3 %. La circulation des camions dépasse les prévisions de 75 128 ou 12,6 %, et la circulation des voitures de tourisme dépasse les prévisions du plan d'entreprise à raison de 111 377 ou 6,4 % (hausse 1 509 $). La hausse du dollar canadien a été plus forte que prévue, ce qui a eu un effet tampon sur l'encaisse détenue en dollars américains (diminution de 156 $).

Les produits de location d'espaces sont demeurés pratiquement les mêmes que ceux indiqués dans le plan d'entreprise.

Les produits du bureau de change sont supérieurs en raison des éléments suivants : activités de ventes et d'achats au détail (augmentation de 62 $); revenus tirés des frais d'utilisation et génération d'opérations supplémentaires découlant de l'utilisation de deux guichets automatiques pendant tout l'exercice (hausse de 37 $), et gain de change sur l'encaisse détenue en dollars américains (hausse de 15 $).

Les produits d'intérêts ont dépassé de 24 $ les prévisions du plan d'entreprise en raison d'une encaisse et d'avoir investis non affectés plus élevée que prévue (10,5 millions de dollars comparativement à 2,9 millions de dollars).

Les produits divers sont supérieurs aux prévisions en raison de revenus publicitaires supplémentaires (hausse de 19 $).

CHARGES	2012	Plan d'entr.	Augmentation (Diminution)	
	$	$	$	%
Amortissement	8 564	9 104	(540)	(5,9%)
Intérêts	6 109	6 148	(39)	(0,6%)
Ressources humaines	6 025	5 171	854	16,5%
Entretien	2 267	2 606	(339)	(13,0%)
Frais généraux et d'administration	1 782	1 572	210	13,4%
Contribution au MDOT	1 700	-	1 700	100,0%
	26 447	24 601	1 846	7,5%

Les charges d'amortissement sont une estimation prenant en considération l'utilisation pendant tout l'exercice de l'édifice abritant le centre d'affaires de PBWC et la régularisation de certains postes du bilan d'ouverture par PricewaterhouseCoopers au regard du référentiel des IFRS. En 2012, les charges affichent une baisse de 540 $ en raison d'autres régularisations liées aux IFRS effectuées à la fin de l'exercice financier.

Les ressources humaines affichent une hausse en raison de la signature de la convention collective accordant aux employés à temps partiel les mêmes avantages sociaux que ceux des employés à temps plein (augmentation de 97 $), et influant sur les avantages sociaux futurs accumulés des employés (hausse de 374 $), en échange de l'augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire, qui est passé d'un maximum de 30 heures à un maximum de 36 heures (augmentation de 73 $). Deux nouveaux postes en administration ont été créés pour mettre en œuvre le programme de perfectionnement des employés (augmentation de 229 $). Au chapitre des emplois étudiants, cinq postes et demi de plus ont été ajoutés comparativement à l'exercice précédent aux fins des remplacements de vacances (hausse de 46 $) et de l'aide supplémentaire nécessaire relativement aux travaux d'entretien.

Les frais généraux et d'administration sont plus élevés pour les raisons suivantes : frais juridiques additionnels liés à des enquêtes relatives aux employés, à la négociation de la convention collective, aux recours fondés sur l'article 6 de la *Loi sur les douanes* et aux ententes additionnelles visant la facilité de crédit (hausse de 88 $); frais d'émission d'obligations liés aux nouvelles directives du référentiel IFRS (augmentation de 65 $); formation additionnelle liée aux programmes d'entretien du nouvel édifice abritant le centre d'affaires de PBWC, à la nouvelle infrastructure et aux nouvelles exigences des opérations de change (hausse de 44 $); vérifications internes supplémentaires (augmentation de 47 $); coûts de papeterie incluant les baux liés aux opérations de change dans le centre d'information touristique et aux guichets automatiques du bureau de change (hausse de 22 $); fournitures de bureau incluant les guides d'entretien du nouvel édifice du centre d'affaires de PBWC (hausse de 15 $); uniformes (augmentation de 17 $). Le tout partiellement contrebalancé par une réduction des dépenses liées aux réunions, aux déplacements, aux divertissements, aux services d'experts-conseils et aux relations publiques (diminution de 80 $).

L'entretien affiche une baisse pour les raisons suivantes : report des travaux de pavage du premier pont et de l'aire de service (diminution de 1 339 $); inspection du pont à moindre coût (diminution de 70 $). Réparations apportées à la culée et à la terrasse plus tôt que prévu (hausse de 661 $); aménagement paysager, fournitures supplémentaires pour l'atelier et la conciergerie en lien avec le nouvel édifice abritant le centre d'affaires de PBWC et avec l'infrastructure additionnelle (hausse 193 $); augmentation des coûts des services publics (hausse de 239 $).

Coûts indirects contrôlables et lignes directrices du Conseil du Trésor relatives à la limitation des coûts

Afin d'évaluer correctement la limitation des coûts, il est nécessaire de calculer, à partir du total des charges figurant sur l'état des résultats, les coûts « contrôlables » qui peuvent être gérés par PBWC.

Conformément à la directive de 2010 du Conseil du Trésor, les budgets d'exploitation sont gelés à leurs niveaux de l'exercice 2011 pendant les deux exercices suivants (2012 et 2013). Les prévisions des plans d'entreprise 2011-2015 et 2012-2016 de PBWC reflètent et respectent cette directive. Toutefois, lorsqu'on compare les coûts réels des deux derniers exercices financiers au plan d'entreprise préliminaire en ce qui a trait à la limitation de coûts, on constate que les coûts ont augmenté.

Piste de vérification des coûts indirects	Plan d'entr. 2010-2011	Réel 2010-2011	Réel 2011-2012
Total des charges selon les États financiers	**20 312**	**21 872**	**26 447**
Contre-passation			
Amortissement	(6 495)	(7 449)	(8 564)
Charge d'intérêts	(5 845)	(5 334)	(6 109)
Charges liées aux avantages du personnel	(395)	(438)	(788)
Taxes municipales - Admin.	(296)	(315)	(235)
Entretien du pont et de l'aire de service	(215)	(318)	(842)
Coûts indirects	**7 066**	**8 018**	**9 909**
Ressources humaines	4 813	4 764	5 237
Frais généraux et d'administration	1 261	1 949	1 547
Entretien (à l'exclusion du pont et de l'aire de service)	992	1 305	1 425
Contribution au MDOT	-	-	1 700
Coûts indirects	**7 066**	**8 018**	**9 909**

Ressources humaines

Par suite de la signature de la convention collective en 2011-2012, 18 employés à temps partiel se sont vu accorder les mêmes avantages sociaux que ceux des employés à temps plein en échange de l'augmentation de leur nombre d'heures de travail hebdomadaire, qui est passé d'un maximum de 30 heures à un maximum de 36 heures. Deux postes additionnels en administration ont été créés en vue de la mise en œuvre du programme de perfectionnement des employés et deux postes de concierges ont été créés pour s'occuper du nettoyage du nouveau centre d'affaires de PBWC.

Frais généraux et d'administration

En 2010-2011, la majeure partie de l'augmentation découlait des honoraires versés à un expert-conseil pour la récupération de la TVH/TPS, des frais juridiques liés aux négociations de la convention collective, du recours en vue d'obtenir une décision judiciaire aux termes de l'article 6, d'une étude des revenus accessoires, et des services de facilitation. L'exercice 2011-2012 affiche une diminution puisqu'il n'a pas été nécessaire de recourir aux mêmes services d'experts-conseils, en particulier en ce qui a trait à la récupération de la TVH/TPS.

Entretien

En 2010-2011, les coûts ont augmenté pour les raisons suivantes : nouvel édifice et infrastructure du centre d'affaires de PBWC, coûts d'inspection du pont plus élevés, pavage, réhabilitation de la station de pompage, travaux de paysagement et fournitures d'atelier supplémentaires. Ces coûts ont été partiellement contrebalancés par la diminution de l'entretien nécessaire pour les autres édifices et la réception d'un paiement au titre du règlement d'un litige civil pour un déversement dans l'environnement survenu en 2008. En 2011-2012, les coûts ont augmenté davantage en raison de remises moindres de la part Bluewater Power partiellement contrebalancés par une diminution de la consommation d'électricité en 2012.

Investissements et dépenses en immobilisations

La principale orientation de PBWC pour l'exercice 2012 a été de terminer les ajouts à l'édifice du centre d'affaires de PBWC qui est opérationnel depuis mai 2011 et d'achever le projet concernant le deuxième pont qui avait à l'origine été amorcé dans le cadre du Plan d'action économique du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers.

Une brève description et le statut des coûts des plus importants projets d'immobilisations pour lesquels les coûts ont été engagés en 2011-2012 figurent ci-dessous :

Amélioration de l'infrastructure du deuxième pont et mise à niveau des systèmes

(Budget de 7,7 millions de dollars couvrant les exercices 2009-2012)

Transfert et amélioration de l'équipement électrique et de communication qui avait subi plusieurs pannes de système relativement à l'infrastructure existante, et installation d'un nouveau réseau de distribution de l'électricité pour l'aire de service. La composante électrique comprenait le projet de déplacer le système électrique actuel du pont qui se trouve dans l'immeuble d'administration existant pour l'installer sous le deuxième pont. Le plan comprenait également une génératrice de secours en cas d'urgence et de nouveaux conduits d'alimentation vers les immeubles avoisinants.

Édifice du Centre d'affaires de PBWC

(Coût final de 70,6 millions de dollars couvrant les exercices 2008-2012)

En mai 2011, l'élément central et la pierre d'angle de notre plan directeur des immobilisations, soit le Complexe de douanes, de courtiers et d'administration (DCA), renommé le Centre d'affaires de Pont Blue Water (CPBWC), a été substantiellement achevé et, à la fin de juin, tous les locataires s'étaient installés. Cet immeuble satisfait à l'énoncé des besoins le plus à jour de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Il accueille également les courtiers commerciaux et l'administration de PBWC dans un édifice qui sera accrédité LEED (Leadership in Energy and Environmental Design); sa taille et son aspect visuel qui rappelle le thème de « l'eau bleue » fait belle impression auprès de la collectivité et des voyageurs qui traversent les ponts.

Sources de fonds de roulement

En juillet 2002, PBWC a émis des obligations-recettes à diffusion restreinte d'une valeur nominale de 110 millions de dollars, rapportant 6,41 %. Capital et intérêt sont payables semestriellement et les obligations arrivent à échéance en juillet 2027. Les produits de la dette obligataire ont été utilisés pour refinancer la dette existante provenant de la construction d'une deuxième travée au pont et de la remise en état de la travée originale du pont, ainsi que pour établir le fonds de réserve pour le service de la dette et le fonds de prévoyance pour les dépenses d'exploitation et d'entretien dans le cadre des engagements en matière de dette.

L'encaisse restante et les placements à la fin de l'exercice 2002 s'élevaient à environ 50 millions de dollars et ont été appliqués, avec une partie de l'encaisse provenant de l'exploitation de 2003 à 2011, aux projets indiqués dans le plan directeur des immobilisations. En 2011, presque tous nos placements qui ne faisaient pas partie du fonds de réserve étaient arrivés à échéance et avaient été rachetés. En 2012, un placement est arrivé à échéance et a été racheté pour une somme d'environ 950 000 $ à partir du fonds de réserve non affecté, ce qui laisse un seul placement qui arrivera à échéance en juin 2014.

La convention relative à la dette obligataire nécessite que PBWC respecte l'engagement lié aux tarifs de péage, qui stipule que PBWC prendra toutes les mesures statutaires pour fixer et établir les tarifs de péage et les autres frais, afin que le ratio d'amortissement brut de la dette soit égal ou supérieur à 1,25 en regard de chaque exercice financier et que le ratio prévu de service de la dette soit égal ou supérieur à 1,00 pour ce qui est de chaque exercice financier. Au 31 août 2012, le ratio d'amortissement brut de la dette s'élève à 3,94 (4,33 en 2011) et le ratio de service de la dette s'élève à 1,20 (1,42 en 2011).

Il s'est également révélé nécessaire d'utiliser 15 millions de dollars provenant de l'une de nos facilités de crédit pour financer les projets fédéraux d'infrastructure supplémentaires, pour payer les coûts finaux restant sur le projet du Complexe DCA de 70,6 millions de dollars, et afin de disposer des fonds disponibles pour financer deux projets d'immobilisations pendant l'automne 2011. Cette ligne de crédit prenait la forme d'un prêt à taux fixe, avec quatre tranches à taux fixe et à échéance variable, portant intérêt à un taux global moyen de 3,66 %. Des paiements de capital et d'intérêts sont effectués mensuellement et le prêt, qui est amorti sur 25 ans, devra être entièrement remboursé en juillet 2036.

En septembre 2011, PBWC a annoncé que les tarifs de péage augmenteraient de 0,25 $ à compter du 1er octobre 2011 pour les voitures et de 0,25 $ par essieu le 1er janvier 2012 pour les camions. Un autre ajustage de taux de péage complet de $0.25 a été publiquement annoncé en octobre de 2012 pour être le janvier de 2013 exécuté. Cela a été fait dans le but d'améliorer notre ratio de couverture des engagements obligataires et pour atténuer les possibilités de manque de capitaux attribuables au calendrier de paiement des factures et des paiements semestriels de remboursement de capital et d'intérêt sur la dette obligataire.

Évaluation des obligations de Standard and Poors'

Standard and Poor's réévalue sa notation des obligations tous les ans. Au 31 août 2012, la notation était « A- ».

S&P a souligné les points forts suivants sur le plan du crédit :

- Une capacité importante d'établir ses propres tarifs de péage, relativement auxquels, contrairement à d'autres administrations de ponts cotées au Canada, PBWC n'est tenu de publier qu'un avis d'augmentation des tarifs de péage au moins 20 jours avant son entrée en vigueur.
- Grâce à son emplacement et à sa zone de service stratégiques ainsi qu'à une proportion de 93 % des exportations de l'Ontario qui se rendent aux États-Unis, PBWC est le deuxième poste frontalier le plus fréquenté en Ontario en ce qui a trait aux véhicules commerciaux. De plus, le risque d'empiétement est faible, compte tenu du retard dans l'approbation finale du Passage international de la rivière Detroit.

- PBWC a considérablement réduit les dépenses en immobilisations au cours des deux exercices qui suive l'important investissement en capital.

S&P a également mentionné les préoccupations suivantes relatives au crédit :

- Un flux de rentrées étroit, qui est sensible aux conditions économiques. Le flux de rentrées de PBWC est associé à un seul actif à péage, pour lequel les comptes commerciaux représentent environ 70 à 75 % du total des produits. Les voyages avaient diminué considérablement pendant la récession, ce qui illustre un profil de la demande sur lequel l'économie a une grande influence. De plus, l'augmentation de la sécurité à la frontière et des processus plus rigoureux de dédouanement, comme l'exigence de présenter un passeport pour les véhicules à destination des États-Unis, ont diminué la circulation des passagers et, dans une moindre mesure, le commerce

- Un profil de risque financier faible. Des réductions considérables de la circulation, particulièrement de la circulation des véhicules commerciaux pendant le repli économique, ont eu un effet négatif sur les produits provenant des péages. Cela a affecté les niveaux de couverture du service de la dette de l'entreprise, et de façon plus générale, son profil de risque financier. À la fin de l'exercice 2012 (31 août), le ratio de couverture du service de la dette de PBWC, y compris le capital et l'intérêt, a chuté à 1,20 (1,42 en 2011).

Encaisse et flux de trésorerie

En plus d'une encaisse de presque huit millions de dollars au début de l'exercice, 4,7 millions de dollars en argent ont été générés par l'exploitation pendant l'exercice, 1,8 million de dollars ont été générés à partir des créances, 1,7 million ont été perçus en provenance du gouvernement fédéral pour les projets fédéraux d'infrastructure, des investissements d'une valeur d'un million de dollars ont été rachetés, et 0,6 million de dollars ont été générés par une augmentation des comptes créditeurs. Ces sommes ont été partiellement contrebalancées par des acquisitions de 4,6 $ millions de dollars au titre des projets d'immobilisations, le versement d'un paiement de capital obligataire de 3,3 millions de dollars et un paiement de 0,4 million de dollars sur le prêt bancaire. Les créances ont diminué principalement en raison d'une réclamation de 0,8 million de dollars en TVH/TPS pour les projets fédéraux d'infrastructure. Le solde d'encaisse à la fin de l'exercice affichait près de 9,3 millions de dollars.

Sommaire de l'état des flux de trésorerie *(à l'exclusion des pertes de change)*	Exercice en cours Exercice 2012	Exercice précédent Exercice 2011
Produits découlant des activités opérationnelles	4 678	6 622
Dimin. (augm.) nettes des créances et des frais payés d'avance	1 826	(788)
Fonds reçus du gouvernement fédéral	1 684	5 908
Rachat net des placements	950	9 088
Augm. (dimin.) nette des crediteurs et produits reçus d'avance	616	(6 798)
Produits sur la vente d'immobilisations corporelles	37	-
Achat d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immpbilisations incorporelles	(4 596)	(30 905)
Remboursement des obligations payables	(3 290)	(3 089)
Produits liés au prêt bancaire	-	15 000
Remboursement sur le prêt bancaire	(375)	(30)
Changements dans les placements affectés	(189)	(468)
Coûts d'emprunt liés aux immobilisations	(14)	(513)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 327	(5 973)
Encaisse au début de l'exercice	7 988	13 961
Encaisse à la fin de l'exercice	9 315	7 988

Bien que la situation actuelle quant au fonds de roulement semble saine et que le plan d'entreprise montre que l'encaisse disponible continuera d'augmenter régulièrement jusqu'en 2017, il est prévu que les actifs courants seront inférieurs aux passifs courants jusqu'à l'exercice 2014-2015. Il faut prendre note que les prévisions futures (Plan d'entreprise 2013-2017) pour ce qui est des dépenses en capital sont restées intentionnellement prudentes, à environ 2,4 millions de dollars par an, jusqu'à ce que PBWC ait terminé son examen stratégique détaillé et ait révisé son plan directeur des immobilisations à l'automne et l'hiver 2012-2013. Le report des projets d'immobilisations et de réparations d'entretien importantes est possible pour veiller à ce que nos responsabilités en matière de financement de la dette soient respectées.

L'encaisse provenant de l'exploitation au cours des 15 dernières années, les produits des obligations et l'utilisation de la facilité de crédit en 2011 ont permis de financer non seulement l'importante construction figurant dans le plan directeur des immobilisations, mais également d'autres dépenses en immobilisations (p. ex. logiciels, camions, améliorations à l'aire de service, etc.).

Au cours des cinq prochaines années (2013-2017), les soldes existants d'encaisse et de placement, conjugués à l'encaisse provenant de l'exploitation permettront de financer partiellement les projets d'immobilisations prévus, tandis que le coût restant des projets d'immobilisations prévus sera financé par un prêt de capital et d'autres formes de financement, au besoin.

En tant que société d'État mère, nous générons des profits spécifiquement dans le but d'assurer l'entretien des travées du pont, de l'aire de service et des installations, ainsi que de financer d'autres projets d'immobilisations dans leur intégralité. De ce fait, à long terme, tous les fonds générés et investis seront entièrement dépensés afin de nous permettre de nous acquitter de notre mandat fédéral.

En raison de la hausse des coûts indirects résultant de la construction du nouvel édifice du centre d'affaires de PBWC, de la demande de services et du volume de la clientèle accrus ainsi que du programme de perfectionnement des employés, la direction a eu de la difficulté à maintenir ses coûts « contrôlables » en 2012 afin de respecter les lignes directrices du Conseil du Trésor relatives à la limitation des coûts. Par conséquent, le conseil d'administration de PBWC a approuvé une augmentation des droits de péage de 0,25 $ pour janvier 2013 et envisagera la possibilité d'une autre augmentation de 0,25 $ en janvier 2014.

À ce jour, nous avons exercé notre option de transférer des fonds de notre fonds de prévoyance pour l'entretien majeur non affecté. Il reste 0,9 million de dollars dans ce fonds. Le rachat du placement restant n'est pas prévu, puisqu'on songe plutôt à constituer une réserve à compter de l'exercice 2014-2015. Par le passé, les échéanciers de construction ont été prolongés et les volumes de circulation ont été supérieurs aux prévisions (2012 constituant un exemple parfait), ce qui a permis d'obtenir des flux de trésorerie supérieurs aux prévisions.

Enjeux actuels et perspectives futures

Article 6 de la *Loi sur les douanes*

Le paragraphe 6(1) de la *Loi sur les douanes* exige que PBWC fournisse, équipe et entretienne sans frais « les locaux ou autres installations propres à permettre aux agents de douane et d'immigration de procéder, dans les conditions voulues, à la retenue et à l'inspection des marchandises importées, ainsi qu'à la fouille des personnes ». Toutefois, au fil du temps, PBWC a aussi offert des services supplémentaires, tels que l'entretien, le déneigement, le nettoyage et d'autres services quotidiens divers, pour lesquels la société n'a pas été rémunérée.

En coordination avec la Association d'Opérateurs de Frontière Publique (AOFP), PBWC a communiqué avec l'ASFC afin de lui demander sa coopération en vue de l'obtention d'une décision judiciaire qui allouera de façon définitive les charges et les obligations conformément à l'article 6 de la *Loi sur les douanes*.

La *Loi* a été modifiée dans le cadre du projet de loi omnibus sur le budget qui a été présenté au Parlement à l'automne 2012 et qui précise que « pour l'application du paragraphe (1), on entend par « entretenir », outre l'action de faire l'entretien général, le fait de payer les frais liés au fonctionnement des locaux et autres installations, notamment en ce qui a trait à l'électricité, à l'éclairage, à la ventilation, au chauffage, à la climatisation, à l'approvisionnement en eau, au traitement des eaux usées, à la protection contre les incendies, au déneigement et au nettoyage ». PBWC n'a donc pas l'intention de poursuivre plus avant cette affaire.

Compte rendu de l'examen de la révision du plan directeur d'immobilisations

Comme la phase 1 du plan directeur d'immobilisations tire essentiellement à sa fin, il est prudent que la direction repense ses plans d'immobilisations à long terme. Ces plans, tels que l'harmonisation des systèmes de péage des deux côtés de la frontière et la construction d'un centre de service destiné à la travée est-ouest dans le but de mieux desservir la clientèle, sont des priorités. La participation du MDOT à l'élaboration de ces plans, et la coordination de cette collaboration, réduiront ou préviendront tout double emploi et tout chevauchement sur le plan des immobilisations des deux côtés de la frontière.

Objectifs stratégiques de l'exercice 2011-2012

Buts en 2011-2012			
OBJECTIFS EN 2011-2012	**CIBLES DE RENDEMENT**	**ÉVALUATION**	**État**
Conformité aux mesures de limitation des coûts du budget de 2010	Les coûts d'exploitation doivent être maintenus aux niveaux établis dans le plan d'entreprise 2010-2011 (avril 2010) pour 2012 et 2013	Niveaux de dépenses; analyse de la variance	Les coûts ont augmenté, se référer à la page 15
Établissement d'une stratégie révisée pour le plan directeur des immobilisations 2012-2016	Détermination des principaux projets d'immobilisations d'ici l'automne 2011	Rapport officiel Plan d'action	Reporté au troisième trimestre de l'exercice 2012-2013
Élaborer un programme de gestion des employés	À partir du sondage auprès des employés, élaborer des recommandations et des plans d'action permettant d'améliorer le milieu de travail	Nombre de recommandations Nombre de plans d'action Nombre d'achèvements	Reporté au premier trimestre de l'exercice 2014

Objectifs stratégiques de l'exercice 2012-2013

Buts en 2012-2013			
OBJECTIFS EN 2012-2013	**CIBLES DE RENDEMENT**	**ÉVALUATION**	**État**
Moderniser les méthodes et les systèmes de péage	En 2013, créer des plans comprenant des échéanciers. Collaborer avec le ministère des Transports du Michigan (MDOT) afin d'harmoniser le système de péage comme il convient.	**Rédiger une ébauche de demande de prix pour un nouveau système de péage, février 2013;** **Approbation du fournisseur gagnant, avril 2013;** **Installation, octobre 2013**	
Créer un centre de service destiné à la travée est-ouest	Mise à jour du plan directeur d'immobilisations et détermination des échéanciers de mise en œuvre d'ici le troisième trimestre de 2013	**Demande de prix, novembre 2012** **Choix du fournisseur des services d'ingénierie, janvier 2013**	
Mettre sur pied un modèle de fonctionnement axé sur le concept d'« un seul pont »	Collaborer avec le MDOT pour harmoniser les procédures d'exploitation et d'entretien du pont afin d'en maximiser l'efficience	**Élaboration d'une entente de réciprocité pour le partage du déneigement, du pavage, des réparations, etc.**	
Recherche de nouveaux flux de rentrées	Détermination de nouvelles initiatives et de nouvelles sources de revenus	**Élaboration de deux nouvelles sources de revenus**	
Mise en œuvre du programme de perfectionnement des employés	Créer une main-d'œuvre formée d'employés polyvalents et motivés	**Déterminer les tâches à prévoir dans le projet pilote, décembre 2012** **Élaborer une composante liée à la rémunération, avril 2013** **Élaborer la formation et le réseau de soutien à prévoir dans le projet pilote, avril 2013** **Phase 2 du projet pilote, mai 2013**	
Gouvernance environnementale	Déterminer et mettre en œuvre au moins un moyen de réduire la consommation d'électricité sur l'aire de service Augmenter les pratiques en matière de développement durable en vigueur sur l'aire de service Évaluer la possibilité d'installer des panneaux solaires pour constituer une source d'énergie d'appoint sur l'aire de service et créer une éventuelle source de revenus autre que le péage.	**Détermination des mécanismes permettant d'économiser, mai 2013** **Construction d'un plus grand nombre de postes de recyclage disposés stratégiquement sur l'air de service, mai 2013** **Détermination des possibilités, mars 2013**	

Stratégies générales

Programme de relations avec les gouvernements

PBWC reconnaît qu'il doit resserrer les liens établis avec tous les paliés gouvernementaux ainsi qu'avec les agences et les autres parties intéressées de part et d'autre de la frontière, en plus de les mettre à profit, afin de garantir à ses clients une expérience sûre, efficace et agréable.

Contexte
Les événements de l'été 2007 ont servi d'élément déclencheur pour que PBWC consacre les ressources nécessaires à la résolution du problème posé par les retards inacceptables. Lors des mois de juillet et d'août 2007, les clients de PBWC à destination des États-Unis devaient fréquemment composer avec des retards de deux à trois heures. Ces retards ont causé de nombreuses difficultés, les clients se trouvant coincés dans des engorgements routiers sans nourriture, ni eau, ni médicaments, ni installations sanitaires. Les navetteurs journaliers, dont bon nombre sont des infirmières canadiennes travaillant aux États-Unis, arrivaient en retard au travail. D'autres personnes ont manqué leur vol, des réunions familiales ou des manifestations sportives. Tant pour les voyageurs canadiens que pour leurs homologues américains, le passage de la frontière était en voie de devenir un véritable « tracas ». La circulation commerciale était également ralentie en raison des longues files d'automobiles obstruant l'accès des véhicules commerciaux à l'aire de service du pont, menaçant les livraisons juste-à-temps. Les utilisateurs des programmes pour les voyageurs dignes de confiance, tels qu'EXPRES et NEXUS, qui normalement permettent un passage expéditif à la frontière, ont également été victimes des congestions et des retards. D'autres postes frontaliers ont éprouvé des retards semblables, une première depuis les événements du 11 septembre. Les médias locaux, régionaux et nationaux parlaient d'un « épaississement » de la frontière.

Localement, l'ASFC a une influence importante sur l'attitude et l'efficacité des voyageurs qui entrent au Canada par le pont Blue Water. PBWC a l'intention de maintenir des relations positives et productives avec l'ASFC afin de comprendre les besoins de l'ASFC liés à la frontière et d'y répondre. PBWC maintiendra ouvertes les voies de communication afin de s'assurer que les représentants de l'ASFC comprennent les besoins et les préoccupations des clients de PBWC, ainsi que les réalités et l'importance du maintien de l'efficacité d'un poste frontalier.

PBWC a reconnu que l'incidence de ces retards sur le commerce et le tourisme n'était pas qu'à court terme, mais pouvait très bien être également à long terme. Puisque les clients canadiens et américains perçoivent à présent la probabilité accrue de retards à la frontière, l'idée d'éviter les voyages au Michigan ou en Ontario devient profondément ancrée dans la psyché du grand public.

Recherche
Une analyse des longs retards de l'été 2007 a permis de conclure que les délais de traitement par les douanes américaines avaient augmenté non seulement au pont Blue Water, mais à tous les postes frontaliers reliant l'Ontario aux États du Michigan et de New York. Les données ont été recueillies à partir du système de perception des péages de PBWC, des rapports du superviseur des péages et des entrées au journal. Les résultats indiquent clairement que les retards relatifs à la circulation en direction des États-Unis étaient plus fréquents que les étés précédents, et ce, même si les volumes étaient sensiblement plus faibles. Lors de l'année civile 2007, des retards d'une heure ou plus se sont produits au cours de 151 jours, selon les entrées au journal du superviseur des péages. De même, en 2009, malgré le déclin important des volumes de la circulation par rapport à 2008, la fréquence des retards inacceptables a augmenté. Des améliorations ont été

observées en 2010, et il faut demeurer vigilant afin que le passage frontalier soit efficace tout en assurant la sécurité.

La principale préoccupation de PBWC est sa mission d'offrir une expérience sûre, efficace et agréable à la frontière, la question de « l'épaississement » de la frontière canado-américaine devant être abordée de manière modeste, mais efficace, auprès des deux gouvernements et des ministères qui surveillent l'exécution des douanes.

Plan

Renforcer les relations et miser sur celles-ci afin de sensibiliser et d'informer les législateurs, les fonctionnaires et les douaniers ainsi que leur offrir des solutions en vue de faciliter le passage d'activités commerciales et touristiques légitimes, tout en maintenant la sécurité. Pour ce faire, nous maintiendrons notre adhésion et notre participation à des organismes du domaine frontalier, comme CAN/AM BTA, la Public Borders Operators Association (PBOA), le comité de transport de la chambre de commerce de Sarnia Lambton, le Groupe de travail sur les questions frontalières de transport et le Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière.

Le plan prévoit également la sensibilisation des fonctionnaires, notamment pour les inciter à devenir plus proactifs dans le cadre de leurs tâches au sein du gouvernement canadien et auprès de leurs homologues américains afin de s'attaquer au problème de l'« épaississement » de la frontière. PBWC s'assurera de saisir toutes les occasions de faire des présentations, de participer à des discussions entre experts, à des symposiums et à des études afin d'atteindre ses objectifs. Les rapports avec les représentants locaux de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis seront également renforcés afin de collaborer à l'établissement de solutions qui faciliteront la circulation sur le pont Blue Water. Le plan prévoit également le maintien de voies communications ouvertes avec les représentants de Transports Canada, du Consulat du Canada à Detroit, du Consulat des États-Unis à Toronto et de l'Ambassade du Canada à Washington.

Dans le cadre de sa stratégie d'affaires avec les gouvernements, PBWC plaidera souvent non seulement en sa faveur, mais également en faveur des intérêts des parties intéressées. En avril 2011, le vice-président de l'exploitation de PBWC a témoigné devant le House Committee on Homeland Security – Sub-Committee on Border and Maritime Security du Congrès, à Washington, pour soutenir l'initiative d'agrandissement de l'aire de service américaine. La congestion de la circulation du côté canadien découle directement du goulot d'étranglement sur la petite aire de service américaine. Ce témoignage décrivait les contraintes géographiques, physiques et financières et présentait la meilleure solution qui permettrait de surmonter nos difficultés ainsi que les efforts que nous accomplissons pour porter ces questions à l'attention des organismes qui ont les pouvoirs nécessaires pour améliorer les processus et les politiques qui touchent la frontière internationale.

Obstacles à la réussite

Certaines variables indépendantes de notre volonté peuvent faire obstacle à l'objectif énoncé dans ce présent plan. Un autre attentat terroriste en sol américain ou canadien nuirait certainement à la circulation entre nos frontières. Un changement de leadership aux États-Unis, accompagné de l'adoption de nouvelles politiques et de nouveaux règlements plus sévères en matière de sécurité frontalière, pourrait également entraîner l'« épaississement » de la frontière. Les efforts de promotion de programmes de voyageurs de confiance, tels qu'EXPRES et NEXUS, permettront d'atténuer certains de ces problèmes.

Suivi du rendement

À des fins de suivi et d'évaluation du plan, on procédera au décompte du nombre de jours au cours desquels les retards de la circulation en direction des États-Unis étaient d'une heure ou plus. Ces renseignements seront compilés par le service de l'exploitation de la même manière que lors de l'exercice 2006-2007 afin d'en garantir la continuité. Les résultats seront comparés mensuellement avec ceux de l'année précédente et ils seront soumis tous les mois au conseil d'administration de PBWC. Cette méthode sera employée puisqu'aucune autre base de référence n'a été établie pour mesurer les temps d'attente.

Plan du programme de relations communautaires, exercice 2011 - 2013

But et contexte du plan

PBWC reconnaît que le fait d'avoir dans son territoire l'un des passages frontaliers internationaux les plus animés en Amérique du Nord présente des défis comme des avantages pour nos collectivités hôtes du comté de Lambton. Le but du programme de relations communautaires est de veiller à ce que la collectivité comprenne, apprécie et soutienne de manière continue les activités de PBWC, afin que ce dernier puisse continuer à réaliser sa mission et sa vision de façon efficace. Un programme de relations communautaires responsable, proactif et multidimensionnel nous aidera également à contribuer à une meilleure qualité de vie dans le comté de Lambton.

PBWC reconnaît l'importance de relations positives et productives avec des parties concernées nombreuses et variées, c'est-à-dire les individus et les groupes qui peuvent influencer les plans de l'organisation ou les mesures prises par cette dernière ou être influencés par ceux-ci. Il est essentiel de comprendre que l'unique fondement possible des relations positives avec les parties concernées est une communication ouverte, honnête et réalisée en temps opportun, et constamment renforcée par des mesures responsables, ce qui permettra à l'organisation de mériter le respect et la confiance du public. Les personnes intéressées qui se trouvent dans nos rangs sont tout aussi importantes. Notre partenaire, Transports Canada, le député de notre région et nos employés devront être des partisans bien renseignés du programme, à différents degrés. Nos employés, plus particulièrement, seront encouragés à contribuer activement à nos plans et à nos activités d'amélioration de la collectivité.

Les programmes et les activités de relations communautaires de PBWC comprendront des composantes d'information, d'éducation et de recherche d'opinions. Concernant ce dernier aspect, PBWC reconnaît que ses plans, ses services et son rendement bénéficieraient des commentaires des parties concernées de la collectivité au stade de la planification, ainsi que de leur rétroaction, au moment de notre évaluation de l'efficacité de nos activités. Notre programme de relations communautaires reflétera une approche sociale, économique et environnementale de la gestion opérationnelle. Nos intérêts à cet égard seront larges, allant de l'efficacité du système de transport à la sécurité du public en passant par le développement de la jeunesse, l'amélioration sociale et culturelle de la collectivité, et l'utilisation par la collectivité des terrains, des ressources et des compétences de PBWC.

Plan concernant le programme de marketing et de service à la clientèle, exercices 2011 à 2013

But et contexte du plan

Depuis l'ouverture de la travée d'origine au-dessus de la rivière St. Clair entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, en 1938, le pont Blue Water est devenu un lien de transport terrestre très important entre le Canada et les États-Unis. Les péages procurent à PBWC une

source de revenus constante, qui permet de financer les activités d'exploitation courantes et les dépenses en immobilisations sans qu'il soit nécessaire de recourir à des subventions fédérales. Pour cette raison, il est important qu'un plan soit mis en place pour contribuer à la saine situation financière du pont Blue Water, en s'assurant que les services de l'organisme demeurent conformes aux besoins et aux préférences des clients et que les voyageurs transfrontaliers sont au courant de ses caractéristiques et de ses avantages.

La composante service à la clientèle du plan aidera PBWC à conserver de bons résultats et à augmenter la fidélité de sa clientèle existante. L'accent sera mis sur le rôle que s'est donné l'organisation, à savoir fournir un service sûr, efficace et agréable à ses clients, afin que le pont Blue Water puisse être reconnu comme une partie essentielle de l'expérience de voyage de ces derniers. L'élément service à la clientèle comprendra des composantes d'information, d'éducation et de recherche d'opinions, ce qui supposera la participation des employés, des clients et des autres intervenants à l'utilisation et à l'aménagement futurs des installations et des services existants, proposés et éventuels.

La composante marketing complémentaire du plan appuiera la capacité de longue date de PBWC de générer des revenus suffisants pour financer les coûts nécessaires à la réalisation de son mandat. Elle aura pour fonction de chercher des façons de reconnaître les clients éventuels et de les sensibiliser davantage aux caractéristiques et aux avantages du pont et leur permettre de mieux les apprécier. Cette composante du plan permettra également de déterminer les besoins et les préférences des clients, ce qui pourrait mener à des améliorations des installations et des services destinés aux voyageurs ou entraîner de nouvelles occasions de génération de revenus.

Stratégie du programme de gestion des employés

Par le passé, PBWC a maintenu des rapports constructifs avec ses employés et le syndicat qui les représente. Des stratégies sont actuellement en œuvre pour assurer la pérennité de ces rapports harmonieux, dont le maintien de réunions régulières entre le syndicat et la direction.

Nous sommes particulièrement fiers de nos employés qui s'efforcent constamment de faire en sorte que l'aire de service soit efficace, conviviale, et appréciée par les nombreuses personnes ayant franchi le pont et par les employés y travaillant. En outre, PBWC continue à fournir à ses employés des cours obligatoires, volontaires et personnels, y compris l'accès à l'éducation postsecondaire.

L'administration des salaires et les descriptions de postes ont fait l'objet d'un examen formel de la part d'un expert-conseil indépendant en administration des salaires. Les descriptions de postes ont été rédigées et évaluées à nouveau afin de s'assurer que les responsabilités inhérentes aux postes correspondent à des salaires équitables, tant à l'interne qu'à l'externe.

Notre politique de respect mutuel a été révisée en 2007. Des ateliers ont été organisés avec tous les employés afin d'élaborer et de mettre en œuvre le programme. La surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis seront assurés par le directeur des RH, qui rendra périodiquement compte à l'équipe de direction.

PBWC a l'intention de mettre en œuvre des améliorations au programme de gestion des employés d'ici la fin de 2012-2013, lesquelles permettront de renforcer et d'augmenter les mesures actuellement mises en place et de traiter des thèmes suivants, qui intéressent particulièrement le conseil d'administration :

- Développer les activités d'orientation relatives à l'entreprise destinées aux employés, afin que ceux-ci se familiarisent avec la manière dont les énoncés de mission, de vision et de valeurs du conseil et les différentes politiques de programmes sont liés à leurs responsabilités quotidiennes.

- Mettre en œuvre un programme d'orientation des employés pour expliquer notre mission, notre vision et différentes politiques relatives aux programmes (non pas uniquement une orientation initiale). PBWC élargira le rôle du directeur du service à la clientèle afin que ce dernier puisse former et éduquer régulièrement les employés concernant la mission et la vision ainsi que la manière dont ils peuvent contribuer à l'entreprise tous les jours en réalisant la mission et la vision.

- Examiner toutes les politiques; ajouter, modifier et supprimer des politiques afin que celles qui restent soient compatibles avec les énoncés de mission, de vision et de valeurs.

- Présenter une évaluation à jour de la structure organisationnelle et hiérarchique des employés, afin de garantir au conseil qu'un nombre approprié d'employés qualifiés est en place ou est proposé dans le cadre du plan quinquennal d'allocation des ressources en matière de personnel, afin de satisfaire de façon efficace aux besoins actuels et prévus de l'entreprise.

- Faire état des constatations et des mesures à venir concernant la dernière évaluation de la structure des salaires et de la rémunération, afin de garantir au conseil que PBWC peut continuer à attirer et à conserver des employés bien qualifiés. Faire rapport sur l'étude Hay portant sur la rémunération des postes non syndiqués menée en 2007, et établir des échéanciers pour les évaluations des salaires à venir.

- Le rapport définira les secteurs de réussite et présentera des recommandations précises permettant d'améliorer la productivité et les relations avec les employés. La direction commandera un sondage officiel sur la satisfaction des employés, qui comprendra les éléments susmentionnés. Ce sondage sera mené auprès de tous les employés de PBWC afin de déceler leur niveau de satisfaction relativement à l'entreprise.

- Faire rapport concernant l'état de la planification de la relève, afin de lui garantir que des mesures sont en place pour encourager le maintien en poste de membres clés du personnel et de permettre la continuité des opérations au cas où ces personnes cesseraient de travailler à PBWC. Le rapport devrait définir les mesures mises en place pour maintenir l'exploitation au fur et à mesure que les employés prennent leur retraite.

Gestion de nos risques

La gestion des risques par PBWC est régie par une politique de gestion des risques qui énonce qu'il incombe au conseil d'administration :

- de comprendre les risques importants auxquels PBWC est exposé;
- d'élaborer des politiques de gestion des risques appropriées et prudentes pour ces risques, évaluer ces politiques régulièrement, et garantir au conseil d'administration chaque année que les politiques demeurent appropriées et prudentes;
- d'obtenir l'assurance raisonnable, régulièrement et tous les ans, que les politiques demeurent appropriées et prudentes;

- d'obtenir l'assurance raisonnable, régulièrement et tous les ans, que l'organisme bénéficie d'un processus efficace de gestion des risques, et que les politiques de gestion des risques sont administrées, maintenues et actualisées au besoin.

Le comité de vérification du conseil a le mandat d'apporter sa contribution à la réalisation de ces responsabilités, et il formule des attentes de gestion relativement à l'aide qu'il apporte au conseil afin de permettre à ce dernier de remplir ses responsabilités de gestion des risques. Le processus de gestion des risques de la direction et ses résultats sont assujettis à une validation par la fonction de vérification interne de PBWC.

Ernst and Young, le vérificateur interne de PBWC, a organisé un « atelier sur la gestion des risques d'entreprise » pendant l'été 2010. Cet exercice a permis au conseil d'administration et à la haute direction de déterminer les 12 principaux risques qui nous touchent, dans l'ordre suivant :

1. Gestion de la part de marché
2. Détérioration des relations avec les gouvernements
3. Planification de la relève inadéquate
4. Effondrement du soutien des collectivités
5. Intervention réglementaire
6. Entretien inadéquat du pont
7. Incapacité à faire face à la concurrence
8. Manque d'innovation relative aux produits et au marché
9. Dépassements des coûts ou des échéanciers
10. Incapacité à utiliser la technologie
11. Incapacité à rembourser les engagements en matière de dettes
12. Gestion inadéquate des contrats

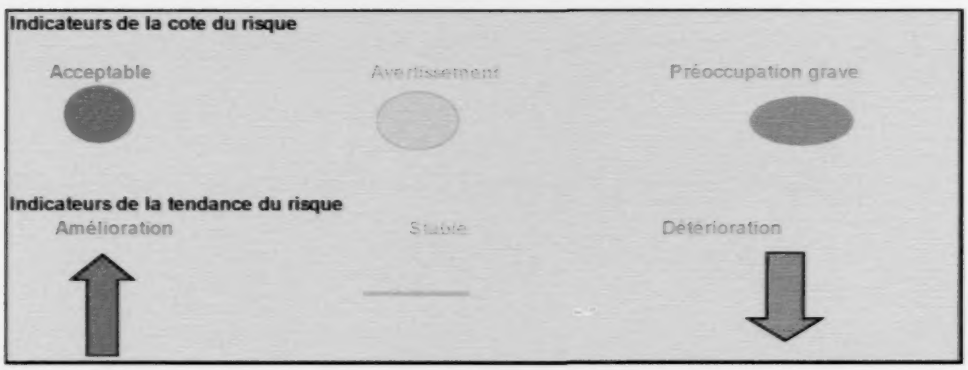

Vue d'ensemble de l'évaluation par PBWC de ses risques importants

Risques opérationnels de PBWC : Le risque de perte pour PBWC découlant de processus internes, d'individus et de systèmes inadéquats ou ayant échoué, ou d'événements externes

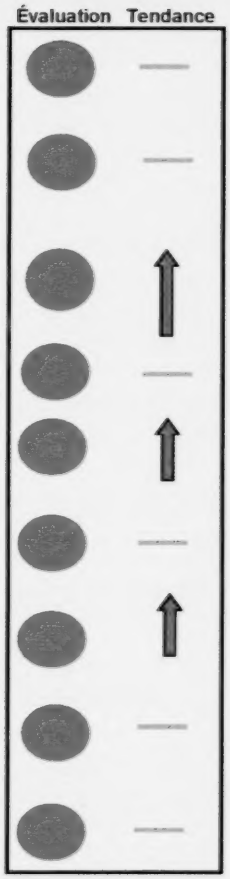

Risque lié à la sécurité : Le risque que PBWC ne soit pas en mesure de garantir la protection de son personnel ainsi que la sécurité et l'intégrité de son actif, notamment la confidentialité de ses renseignements.

Risque lié à la continuité des opérations : Le risque qu'une perturbation touchant le personnel, les renseignements, les installations, la technologie ou les activités de PBWC empêche ce dernier de réaliser ses objectifs prévus par la loi et la conduite de ses activités.

Risque lié aux processus : Le risque découlant de l'exécution fautive d'une politique, d'une pratique, ou d'un contrôle relativement aux processus de PBWC ou de la présence d'une défaillance ou d'une lacune à ce chapitre.

Risque structurel : Le risque que la structure des ponts soit compromise en raison d'effets environnementaux et des conséquences d'une forte circulation.

Risque lié aux renseignements : Le risque que des renseignements exacts, pertinents et fournis en temps opportun ne soient pas disponibles pour faciliter la prise de décision éclairée ou l'exercice d'une supervision efficace.

Risque juridique et de conformité : Le risque que PBWC ne soit pas en mesure de déterminer, de prendre en compte, de respecter ou de suivre ses obligations et exigences juridiques ou d'autre nature, dans le cadre de ses activités.

Risque lié à l'effectif : Le risque découlant des lacunes sur le plan des compétences, de la capacité ou du rendement, ou encore du traitement inapproprié des employés de PBWC.

Risque lié à la technologie : Le risque que la technologie de PBWC ne soutienne pas adéquatement la réalisation de ses objectifs prévus par la loi et la conduite de ses activités.

Risque lié à la réputation : Le risque d'apparition d'un événement minant la confiance des parties intéressées envers PBWC, entraînant une réaction défavorable du public et risquant d'entraîner une perte financière ou d'autre nature pour PBWC.

Risque financier pour PBWC : Le risque associé à la gestion de avoirs et des et des obligations de PBWC.

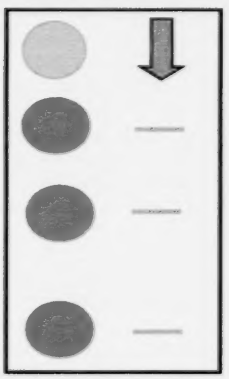

Risque liquidité et solvabilité : Le risque que les fonds ne soient pas disponibles pour satisfaire aux obligations monétaires de PBWC.

Risque d'incident : Le risque de perte subie par PBWC en raison d'événements indépendants de sa volonté, comme un revirement économique, des alertes de sécurité, des urgences et autres éventualités.

Risque lié au marché : Le risque de perte attribuable à des changements défavorables dans la valeur des instruments financiers et d'autres instruments, ou de l'actif appartenant directement à PBWC, en raison de modifications des taux (taux d'intérêt et taux de change) ou des prix du marché.

Risque lié à la concurrence : Le risque que les changements et les améliorations apportés par nos concurrents ou résultant de l'évolution de la politique gouvernementale influent de manière considérable sur le volume de la circulation.

Discussion sur une situation de détérioration du risque

Risque liquidité et solvabilité		*Le risque que les fonds ne soient pas disponibles pour satisfaire aux obligations monétaires de PBWC*

PBWC est responsable du remboursement d'obligations-recettes d'une valeur nominale de 110 millions de dollars, à 6,41 %, échéant le 9 juillet 2027. Des ententes obligataires assureront une liquidité adéquate pendant la durée des obligations. Au cours de cette période, une facilité de crédit de 15 millions de dollars permet de parer aux déficiences temporaires au chapitre des fonds d'exploitation, résultant de paiements de dépenses en immobilisations. Une autre facilité de crédit de 15 millions de dollars a été prévue lors de l'exercice 2010-2011 pour financer le programme d'infrastructure. Les emprunts effectués par PBWC ne peuvent pas dépasser la somme de 125 millions de dollars. Lorsqu'il a approuvé le plan d'emprunt, le ministre des Finances a interdit l'utilisation de cette facilité de crédit pour couvrir des manques de capitaux résultant de pertes d'exploitation.

À la lumière de l'actuel plan d'entreprise quinquennal 2013-2017, la capacité de PBWC de satisfaire aux ententes obligataires existantes demeure intacte. La direction a recours à des modèles de prévisions financières afin d'établir les possibilités de manques de liquidités à court et à long terme dans un horizon pouvant aller jusqu'à cinq ans. Si des manques de liquidités futurs sont prévus, PBWC bénéficie de l'autorité, aux termes de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* (Canada) de fixer et de percevoir des droits de péage en se basant sur une formule préétablie, de négocier avec notre banque à charte et d'assurer la coordination de mesures correctives financières avec Transports Canada.

À la lumière de nos prévisions financières qui font état d'un déclin du ratio de couverture du service de la dette, la cote des obligations *pourrait* être réduite davantage au cours de l'automne 2012. Sur la base de sa méthode de détermination du ratio de couverture du service de la dette, S&P est préoccupé par le ratio de l'exercice 2012-2013 qui se chiffre à 1,03. Si on se reporte au plan d'entreprise 2013-2017, il est prévu que les actifs courants soient inférieurs aux passifs courants et ce jusqu'en 2014-2015. Il se peut que le calendrier des sorties de fonds représente de temps à autre une difficulté, c'est pourquoi cette question sera examinée de près. Toutefois, tout manque de liquidités devrait être temporaire et PBWC devrait être en mesure de combler les découverts dans un court laps de temps (c.-à-d. moins d'un an). Si des découverts à long terme semblent probables, il sera toujours de mise d'envisager l'augmentation des droits de péage ou de mettre en application des augmentations plus tôt que prévu. Bien qu'il soit possible qu'un découvert temporaire se produise au cours de l'exercice 2012-2013, selon le calendrier des paiements requis pour les réparations nécessaires à l'entretien du pont et le remboursement obligataire du 9 juillet, il est peu probable qu'il se concrétise puisque PBWC a récemment pris la décision de reporter à l'exercice 2014-2015 des réparations de près de trois millions de dollars originalement prévues sur le pont au cours de l'exercice 2012-2013.

Il n'existe aucun risque concret lié à une diminution de la cote des obligations si cette dernière survenait et ce, aussi longtemps que la cote demeurera « de première qualité ». L'augmentation du volume de circulation des camions et des véhicules de tourisme au cours de l'exercice 2011-2012 conjuguée à la mise en place de deux modifications complètes des droits de péage, au cours des exercices 2012-2013 et 2014-2015, devrait atténuer toute possibilité de déclassement éventuel. S&P procédera à une autre évaluation en novembre 2012 et PBWC communiquera sur-le-champ avec Transports Canada pour l'informer de l'évaluation de la cote des obligations.

Une augmentation de la dette aurait un effet dévastateur sur notre prévision quinquennale actuelle quant à la cote des obligations. Cependant, pour cette raison même, PBWC n'entreprendra pas de projets d'immobilisations importants d'ici à ce que son Plan directeur d'immobilisations soit mis à jour et que d'autres communications avec Transports Canada aient lieu concernant la disponibilité de fonds fédéraux destinés à ces projets.

Conventions comptables essentielles et changements futurs aux conventions

Pendant l'exercice 2011-2012, PBWC a adopté le référentiel IFRS et le « Sommaire des conventions comptables essentielles » dont il est fait mention aux notes 2 et 3 des États financiers. La politique sur les immobilisations de PBWC a été revue pour y inclure les lignes directrices relatives aux IFRS.

PBWC a reçu l'aide de la firme comptable PricewaterhouseCoopers (PwC) pour effectuer la conversion aux IFRS.

La régularisation de certains postes au bilan d'ouverture, visant à se conformer aux IFRS a permis d'augmenter les bénéfices non répartis à raison d'une seule correction de près de 56 millions de dollars résultant de l'évaluation à la juste valeur des travées du pont et des édifices (55,8 millions de dollars); de la réinscription à l'actif des coûts des opérations liées aux obligations à long terme (0,8 million de dollars); et de la constatation des pertes actuarielles cumulatives sur le passif au titre des avantages sociaux futurs (- 0,6 million de dollars).

Le tableau suivant présente un résumé des principales activités du projet de transitions aux IFRS :

Année	Activités requises
2012-2013	• Surveiller tous les projets proposés et en cours de l'International Accounting Standards Board, en tenant compte particulièrement des changements qui pourraient toucher PBWC. • Continuer à transmettre les changements et à fournir la formation nécessaire.

La politique sur les immobilisations de PBWC a été revue au regard des exigences des IFRS et sera soumise à l'approbation du conseil à l'automne 2012. Si on se reporte à la note 3 (m) des états financiers, les modifications à venir aux conventions comptables seront prises en considération au regard des normes comptables déjà émises, mais non encore en vigueur en ce qui a trait aux instruments financiers (IFRS 9), à l'évaluation à la juste valeur (IFRS 13), aux immobilisations corporelles (IAS 16) et aux avantages du personnel (IAS 19).

Contrôles internes

Au cours de l'exercice 2011-2012, nos vérificateurs internes, Ernst and Young, ont organisé un atelier sur la gestion des risques de l'entreprise et ont procédé à trois vérifications internes : 1) vérification de la paye; 2) vérification du fonds de roulement, et 3) vérification des réclamations dans le cadre du programme d'infrastructure fédéral.

Une vérification de la paye a été effectuée afin d'examiner les processus liés à la paye et d'évaluer si les contrôles adéquats et efficaces sont en place pour garantir l'intégrité des transactions à ce chapitre.

Une vérification du fonds de roulement a été effectuée afin d'examiner la stratégie de gestion du fonds de roulement de PBWC au regard des principales pratiques de l'industrie et des autres organismes, afin de déterminer les occasions éventuelles d'améliorer la stratégie actuelle de PBWC.

Une vérification des réclamations présentées dans le cadre du programme d'infrastructure fédéral a été effectuée afin de fournir l'assurance indépendante et objective que le cadre de gestion est approprié, qu'il tient compte de l'analyse et de la gestion des risques et qu'il assure la conformité des conditions de l'entente; que les fonds sont utilisés aux fins prévues, et que les mesures correctives sont prises rapidement et en temps opportun en réponse aux constatations de la vérification.

Pont Blue Water Canada
États financiers
de l'exercice terminé le 31 août 2012

Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers et tous les autres renseignements contenus aux présentes sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par les administrateurs de Pont Blue Water Canada. Ces états financiers, qui comprennent des montants basés sur les meilleures estimations des membres de la direction et déterminés en fonction de leur expérience et de leur jugement, ont été préparés correctement, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction de Pont Blue Water Canada tient des livres de comptes, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'informations conçus dans le but de fournir de l'information financière fiable et exacte en temps opportun. Ces contrôles donnent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente afin de réaliser les objectifs de la société, que les activités se déroulent de façon efficace et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements y afférents, à la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* et aux règlements administratifs de Pont Blue Water Canada.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers annuels et présente un rapport de vérification au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, se composant de quatre membres dont aucun n'est un dirigeant de Pont Blue Water Canada, examine les états financiers et le rapport du vérificateur et guide le Conseil à cet égard. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction et occasionnellement le Bureau du vérificateur général du Canada afin de discuter du processus de l'établissement de l'information financière ainsi que des questions ayant trait à la vérification, à la comptabilité et aux états financiers.

Le président et chef de la direction

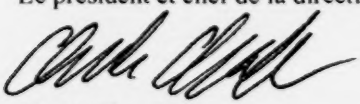

Chuck Chrapko

Le chef de la direction financière

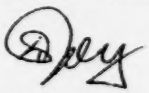

David Joy, BA, CGA

Sarnia (Ontario)
Canada

Le 27 novembre 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l' Administration du pont Blue Water, qui comprennent les états de la situation financière au 31 août 2012, au 31 août 2011 et au 1er septembre 2010, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 août 2012 et le 31 août 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration du pont Blue Water au 31 août 2012, au 31 août 2011 et au 1er septembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 août 2012 et le 31 août 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 21 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration du pont Blue Water dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* ainsi qu'aux règlements administratifs de l'Administration du pont Blue Water.

Pour le vérificateur général du Canada,

Maurice Laplante, CA
vérificateur général adjoint

Le 27 novembre 2012
Ottawa, Canada

État de la situation financière

($CAN)

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Actifs			
Courant			
Encaisse (note 4)	**9 314 854 $**	7 987 690 $	13 960 797 $
Placements (note 6)	**32**	1 069 906	7 920 167
Créances commerciales et autres créances (note 5)	**421 955**	2 247 859	1 514 750
Charges payées d'avance	**372 045**	373 439	318 940
	10 108 886	11 678 894	23 714 654
Non courant			
Placements (note 6)	**1 167 581**	1 117 387	3 340 906
Immobilisations corporelles (note 7)	**214 245 692**	218 927 712	202 616 809
Immobilisations incorporelles (note 7)	**108 703**	269 578	368 292
Immeubles de placement (note 7)	**16 055 570**	16 874 212	15 024 543
Actifs affectés (note 8)			
Fonds de réserve pour le service de la dette	**3 531 188**	3 405 935	3 470 933
Fonds de prévoyance pour l'exploitation et l'entretien	**2 286 834**	2 222 877	1 689 381
	5 818 022	5 628 812	5 160 314
Total des actifs	**247 504 454 $**	254 496 595 $	250 225 518 $
Passifs			
Courant			
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	**4 020 119 $**	2 859 594 $	6 373 813 $
Retenues de garantie à payer	**118 990**	992 116	4 394 015
Produits reçus d'avance (note 10)	**1 971 245**	1 642 495	1 524 167
Tranche courante du prêt bancaire payable (note 9)	**390 206**	375 391	-
Tranche courante des obligations payables (note 12)	**3 440 690**	3 226 301	3 025 270
	9 941 250	9 095 897	15 317 265
Non courant			
Avantages du personnel (note 11)	**5 775 037**	5 336 370	4 733 767
Prêt bancaire payable (note 9)	**14 204 560**	14 594 766	-
Obligations payables (note 12)	**80 693 106**	84 133 796	87 360 098
	100 672 703	104 064 932	92 093 865
Total des passifs	**110 613 953**	113 160 829	107 411 130
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	**136 890 501**	141 335 766	142 814 388
Total des passifs et des capitaux propres	**247 504 454 $**	254 496 595 $	250 225 518 $

Éventualités et provisions (note 15) et engagements (note 16)
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

Au nom de la direction:

Chef de la direction financière

État du résultat global

($CAN)

Pour l'exercice terminé le 31 août	2012	2011
Produits		
Péages et services	**17 730 142 $**	16 313 008 $
Location d'espaces (note 13)	**2 552 597**	2 455 481
Bureau de change (note 14)	**1 355 779**	1 205 663
Intérêts et produits divers	**350 007**	419 115
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	**13 629**	-
	22 002 154	20 393 267
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 584 773**	6 428 154
Intérêts sur la dette à long terme	**6 109 463**	5 333 674
Ressources humaines (note 20)	**6 024 810**	5 202 126
Charges d'entretien et autres charges (note 20)	**2 267 083**	1 623 024
Frais généraux et d'administration (note 20)	**1 781 773**	2 263 829
Contribution au ministère des Transports du Michigan (note 20)	**1 700 000**	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	**160 875**	153 063
Amortissement des immeubles de placement	**818 642**	868 019
	26 447 419	21 871 889
Résultat global (perte) pour l'exercice	**(4 445 265) $**	(1 478 622) $

État des variations des capitaux propres

Bénéfices non répartis au début de l'exercice	**141 335 766 $**	142 814 388 $
Résultat global (perte) pour l'exercice	**(4 445 265)**	(1 478 622)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**136 890 501 $**	141 335 766 $

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers.

État des flux de trésorerie

($CAN)

Pour l'exercice terminé le 31 août	2012	2011
Flux de trésorerie découlant des activités opérationnelles		
Résultat global (perte) pour l'exercice	**(4 445 265) $**	(1 478 622) $
Ajustement des éléments n'influant pas sur la trésorerie		
Amortissement des immeubles de placement	**818 642**	868 019
Amortissement des immobilisations incorporelles	**160 875**	153 063
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 584 773**	6 428 154
Amortissement des coûts d'émission d'obligations	**63 698**	63 562
Modifications des avantages du personnel	**438 667**	602 603
Gain découlant de la disposition d'immobilisations corporelles	**(13 629)**	-
Intérêts sur les placements	**69 831**	(14 673)
Perte de change	**156 002**	45 641
	4 833 594	6 667 747
Variations des éléments des activités opérationnelles		
Créances commerciales et autres créances (note 5)	**1 825 904**	(733 109)
Charges payées d'avance	**1 394**	(54 499)
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	**1 160 525**	(3 514 219)
Retenues de garantie payables	**(873 126)**	(3 401 899)
Produits reçus d'avance	**328 750**	118 328
Fonds reçus du gouvernement fédéral - infrastructure	**1 683 871**	5 907 980
	4 127 318	(1 677 418)
Encaisse nette découlant des activités opérationnelles	**8 960 912**	4 990 329
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement		
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	**37 526**	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(4 596 139)**	(28 219 697)
Acquisition d'immeubles de placement	**-**	(2 631 292)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**-**	(54 349)
Coûts d'emprunt capitalisés au titre des immobilisations corporelles	**(14 380)**	(427 338)
Coûts d'emprunt capitalisés au titre des immeubles de placement	**-**	(86 396)
Placements		
Encaissements découlant des ventes	**949 848**	9 088 451
Actifs affectés		
Encaissements découlant des ventes	**770 208**	375 000
Paiements au titre des acquisitions	**(959 418)**	(843 499)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	**(3 812 355)**	(22 799 120)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits liés au prêt bancaire - tranche courante	**14 815**	375 391
Produits liés au prêt bancaire	**-**	14 594 766
Remboursement du prêt bancaire	**(390 206)**	-
Remboursement des obligations - tranche courante	**150 691**	201 167
Remboursement des obligations	**(3 440 691)**	(3 289 999)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(3 665 391)**	11 881 325
Perte de change sur les liquidités en devises	**(156 002)**	(45 641)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**1 327 164**	(5 973 107)
Encaisse au début de l'exercice	**7 987 690**	13 960 797
Encaisse à la fin de l'exercice	**9 314 854 $**	7 987 690 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts perçus	**160 174 $**	340 041 $
Intérêts payés	**6 120 335**	5 843 964

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Pouvoirs et objectifs

Pont Blue Water Canada (PBWC), connu sous l'appellation juridique d'Administration du pont Blue Water, est situé au 1555, boul. Venetian, à Point Edward (Ontario), au Canada. Cette société a été établie par la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* (Canada) le 21 mai 1964. Aux termes de l'article 22 de cette *Loi*, PBWC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Le 26 avril 2002, PBWC est devenu une société d'État et figure comme telle à l'Annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En octobre 2007, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a confirmé que le nouveau nom commercial de l'Administration, à savoir Pont Blue Water Canada (PBWC), avait été approuvé et enregistré par le *Programme de coordination de l'image de marque*.

Le complexe du pont Blue Water comprend la partie canadienne de deux ponts à péage internationaux reliant Sarnia, au Canada, dans la province de l'Ontario, et Port Huron, aux États-Unis, dans l'État du Michigan. La travée ouest a été achevé en octobre 1938 et la travée est a été achevée en juillet 1997. Sous l'autorité et l'égide du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Pont Blue Water Canada a reçu pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de réparer les moitiés canadiennes des deux ponts ainsi que les abords et les ouvrages.

La *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* et l'article 6 de la *Loi sur les douanes* exigent que Pont Blue Water Canada fournisse, équipe et entretienne sans frais les locaux ou autres installations propres à permettre aux agents de douane et d'immigration de procéder, dans les conditions voulues, à la rétention et à l'inspection des marchandises importées, ainsi qu'à la fouille des personnes.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration en vue de leur publication le 27 novembre 2012.

2. Base d'évaluation et adoption des IFRS

PBWC préparait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* ») En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été préparées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Puisque PBWC est considéré comme une entreprise publique parce qu'elle soutient ses opérations de façon autonome et génère des produits additionnels s'il est jugé nécessaire qu'elle le fasse, la société se conforme aux IFRS. Par conséquent, il s'agit des premiers états financiers annuels de PBWC préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Dans les présents états financiers, les PCGR du Canada s'entendent des PCGR du Canada appliqués avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS. Sauf pour certains choix liés à la transition et certaines exceptions communiqués à la note 21, PBWC a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées pour préparer son bilan d'ouverture IFRS au 1er septembre 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 21 contient de l'information sur l'incidence de la transition aux IFRS sur l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de PBWC, y compris la nature et l'effet des principaux changements de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers de PBWC pour l'exercice terminé le 31 août 2011, qui avaient été préparés conformément aux PCGR du Canada.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers ou les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale, y compris les coûts de transaction. La mesure des instruments financiers au cours des périodes ultérieures dépend de leur classement. Le classement des instruments financiers de PBWC est présenté dans le tableau suivant :

Catégories	Instruments financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	Placements Actifs affectés
Prêts et créances	Créances commerciales et autres créances Encaisse
Passifs financiers évalués au coût amorti	Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs Retenues à payer Prêt bancaire à payer Obligations à payer

Les placements et les actifs affectés sont évalués au coût amorti. Les intérêts sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Les placements sont classés comme actifs non courants, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à compter de la date de la fin de l'exercice, qui sont classés comme actifs courants. Les actifs affectés sont classés comme actifs non courants selon leur moment d'utilisation prévu.

Les actifs classés comme prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

b) Dépréciation des actifs

i) Actifs financiers

À la fin de chaque période, la société détermine s'il y a des preuves objectives de la dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et une perte de valeur est enregistrée seulement s'il existe une preuve objective de la dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes (ou ces événements) aura des conséquences sur l'estimation des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peuvent être évaluées de manière fiable.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

b) Dépréciation des actifs (suite)

i) Actifs financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisée au taux d'intérêt effectif original de l'actif. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est constaté dans l'état du résultat global. Pour des raisons pratiques, PBWC peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours observable sur le marché.

Si au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif qui s'est produit une fois que la perte de valeur a été comptabilisée (par exemple, l'amélioration de la notation financière du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est extournée dans l'état du résultat global.

ii) Immobilisations incorporelles

Les actifs assujettis à l'amortissement sont examinés à la fin de chaque période pour déterminer s'il existe une preuve de dépréciation. Si une telle preuve existe, la société doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif. La perte de valeur est constatée à raison de la différence excédentaire entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, déduction faite des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés dans les plus petits groupes d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les actifs non financiers qui ont subi une dépréciation sont examinés à la fin de chaque période pour le renversement possible de la perte de valeur.

c) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont présentés à l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les charges qui sont directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à PBWC et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés à l'état de la situation financière de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Ponts et appontement pour camions	Amortissement linéaire sur 50 à 75 ans
Bâtiments	Amortissement linéaire sur 5 à 70 ans 5 % à 20 % Amortissement dégressif
Immeubles résidentiels (y compris les terrains)	Aucun amortissement
Matériel	10 % Amortissement dégressif
Matériel informatique	Amortissement linéaire sur 5 à 10 ans 10 % à 20 % Amortissement dégressif
Améliorations aux immobilisations	10 % à 20 % Amortissement dégressif
Véhicules et matériel de construction	20 % Amortissement dégressif
Immeubles de placement	5 % à 20 % Amortissement dégressif Amortissement linéaire sur 5 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	Amortissement linéaire sur 5 ans

Les valeurs résiduelles et les vies utiles des immobilisations corporelles sont revues et ajustées, si approprié, à la fin de chaque période ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Immobilisations corporelles

i) Bâtiments

Dix bâtiments ainsi que tous les anciens postes de péage qui n'étaient pas compris dans la plus récente phase du plan directeur des immobilisations ont été inscrits sur liste des bâtiments à démolir. L'amortissement a été accéléré pour amortir la valeur comptable nette résiduelle en fonction des dates de démolition prévues.

ii) Bâtiments - résidentiels

Aucun amortissement n'est constaté pour les bâtiments résidentiels. Les coûts d'acquisition totaux seront virés au compte des terrains lorsque ces immeubles seront démolis.

iii) Construction en cours

Les projets de construction en cours ne sont pas amortis. Lorsque les projets sont en grande partie terminés et mis en service, les coûts totaux sont virés au compte d'actif approprié et l'amortissement commence à ce moment.

Immobilisations incorporelles

Les coûts d'achat de logiciels – qui sont considérés, par définition, comme des immobilisations incorporelles et qui sont dissociables d'un item matériel connexe – sont capitalisés séparément et amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée de vie utile estimée à cinq ans.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le cadre de contrats de location-exploitation conclus avec des locataires tels que des courtiers en douanes, des cafés privés et une boutique hors taxes.

Les biens immobiliers dont une partie est détenue pour en retirer des loyers ou pour générer une plus-value et une autre pour être utilisée dans la production ou la distribution de biens et de services ou à des fins administratives sont comptabilisés séparément à titre d'immeuble de placement et d'immobilisations corporelles, respectivement, si ces parties peuvent être vendues séparément ou louées dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués selon leur coût initial et sont ultérieurement comptabilisés en fonction des politiques comptables des immobilisations corporelles.

d) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés (actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus) sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que ces derniers soient sensiblement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente.

Lorsque des emprunts généraux s'effectuent dans le cadre du développement d'actifs qualifiés, le taux de capitalisation appliqué sur la valeur résultante est la moyenne pondérée du taux d'emprunt encouru.

e) Constatation des produits

Les produits de péages et services sont constatés et comptabilisés au moment où les péages sont perçus quand les véhicules passent dans les couloirs de péage. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens.

Les produits de location d'espaces sont constatés et comptabilisés dans les exercices au cours desquels ils sont perçus. Ils comprennent les loyers reçus des locataires comme les courtiers en douanes, les cafés privés et la boutique hors taxes.

Les produits du bureau de change sont constatés et comptabilisés au moment où l'opération de change est effectuée. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens.

Les intérêts sont constatés et comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont perçus. Les intérêts sur les obligations, représentent le principal produit dans cette catégorie.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les produits constatés d'avance représentent les péages payés d'avance par les automobilistes et les sociétés de transport commercial. Ces produits sont constatés au moment où les véhicules passent dans les couloirs de péages. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens.

f) Conversion de devises

La devise fonctionnelle et de présentation de PBWC est le dollar canadien. Les transactions et les soldes des comptes de devises étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, chaque actif, passif, produit ou charge est converti au taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date et les gains et pertes de change qui en résultent sont présentés dans l'état du résultat global de l'exercice.

g) Avantages du personnel

PBWC offre des avantages postérieurs au départ à la retraite, tels qu'une assurance pour soins de santé, une assurance pour soins dentaires, un programme d'aide aux employés et une assurance-vie aux employés admissibles et à leurs personnes à charge qui y sont admissibles et qui satisfont à certaines exigences. L'obligation et le coût de tels avantages sont établis selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur les cours du marché pour les obligations à long terme de première qualité. PBWC utilise le 31 août comme date d'évaluation.

Le coût net est constitué des prestations établies par calcul actuariel pour les services rendus au cours de l'exercice, des intérêts implicites sur l'obligation projetée et de l'amortissement des gains et pertes actuariels sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue. Les gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés (16 ans; 16 ans en 2011) seulement si le montant net des gains ou pertes actuariels au début de l'exercice dépasse de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées à cette date. Les avantages sociaux ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

PBWC fournit également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de PBWC reflètent le coût total de l'avantage pour l'employeur et sont passées en charges d'exploitation au cours de l'exercice où les services sont rendus.

h) Contrats de location

Du point de vue du bailleur, lorsque les actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location-exploitation, ils sont portés à l'état de la situation financière dans la catégorie « immobilisations corporelles ». Les actifs loués incluent tous les immeubles de placement, tel qu'il est précisé à la note 7, et les bâtiments résidentiels, tel que le mentionne la note 7.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

i) Aide gouvernementale fédérale, provinciale et municipale

L'aide gouvernementale fédérale, provinciale et municipale est constatée en réduction du coût de l'actif acquis, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions permettant d'obtenir la subvention sont remplies.

j) Estimations comptables déterminantes

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de manière considérable des meilleures estimations de la direction si de nouveaux renseignements sont disponibles dans l'avenir.

Les éléments suivants sont des estimations qui présentent un risque significatif d'entraîner une modification importante de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice :

i) Les prédictions de la vie utile des immeubles de placement ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

ii) Les estimations utilisées pour déterminer les prestations déterminées postérieures au départ à la retraite. De l'information additionnelle relative aux éléments de passifs liés aux employés est présentée à la note 11.

iii) Évaluation d'un immeuble de placement à sa juste valeur.

k) Jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, lequel aura une influence sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de manière considérable des meilleures estimations de la direction si de nouveaux renseignements sont disponibles dans l'avenir.

Les éléments suivants sont des jugements qui présentent un risque significatif d'entraîner une modification importante de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice financier à venir.

i) Classement des placements détenus jusqu'à échéance.

ii) Composantes des bâtiments.

iii) Classement entre immobilisations corporelles ou immeubles de placement.

iv) Classement des contrats de location à titre de location-acquisition ou de location-exploitation.

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

l) Éventualités et provisions

Dans le cours normal de ses activités, PBWC est visé par diverses actions en justice. Certains passifs éventuels peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réaliseront ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de PBWC.

m) Normes comptables émises mais non encore en vigueur

Au moment de l'approbation des présents états financiers, des nouvelles normes, et certaines modifications et interprétations relatives aux normes existantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur, et PBWC ne les a pas adoptées de façon anticipée. La direction s'attend à ce que toutes les prises de position soient adoptées dans le cadre des pratiques comptables de PBWC en vue du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de ladite prise de position. Certaines autres normes et interprétations nouvelles ont été émises dont il n'est pas prévu qu'elles aient une influence significative sur les états financiers de PBWC. Les renseignements sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations dont il n'a pas été question précédemment et qui seront pertinentes pour les états financiers de PBWC sont présentés ci-après.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 traite des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 s'applique aux exercices débutant le 1er janvier 2015 ou après cette date.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 fournit une source unique de directives sur la manière de procéder à l'évaluation de la juste valeur là où son usage est déjà requis ou permis par d'autres IFRS et augmente les exigences quant à l'information à fournir au sujet de la juste valeur. La norme s'applique les exercices débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date.

IAS 1 Présentation des états financiers

L'IASB a modifié cette norme, qui 'applique aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices qui débutent le 1er janvier 2013, ou après cette date, pour préciser les exigences de présentation des renseignements comparatifs dans les états financiers.

IAS 16 Immobilisations corporelles

L'IASB a modifié cette norme, qui s'applique aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices qui débutent le 1er janvier 2013, ou après cette date, pour préciser les exigences liées au classement du matériel d'entretien courant.

IAS 19 Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19 qui s'applique aux exercices financiers débutant le

Notes afférentes aux états financiers

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

1er janvier 2013 ou après cette date. Entre autres changements, les modifications exigent que les sociétés comptabilisent les gains ou les pertes directement dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. De plus, les modifications à l'IAS 19 augmentent les exigences quant à l'information à fournir au sujet des régimes à prestations déterminées, soit des renseignements additionnels au sujet des caractéristiques des régimes à prestations définies et des risques auxquels les sociétés s'exposent en participant à ces régimes. L'évaluation par PBWC des incidences de l'adoption de cette norme sur ses états financiers est toujours en cours puisqu'elle entraînera des modifications à la politique actuelle de comptabilisation des gains et des pertes actuariels.

4. Encaisse

PBWC possède des comptes bancaires dans une seule banque à charte canadienne. L'encaisse (y compris l'argent en main) totalise 5 807 398 $US (2 112 271 $US en 2011, 2 041 724 $US au 1er septembre 2010), ce qui correspond après conversion à 5 727 837 $CAN (2 066 646 $ en 2011, 2 172 191 $ au 1er septembre 2010).

5. Créances commerciales et autres créances

Pour l'exercice terminé le 31 août 2012, les créances s'élevaient à 248 081 $ au titre des immeubles locatifs (235 857 $ au 31 août 2011, 235 092 $ au 1er septembre 2010), à 8 334 $ au titre des comptes commerciaux de camions (16 791 $, au 31 août 2011, 9 807 $ au 1er septembre 2010), à 65 780 $ de la part de l'Agence du revenu du Canada, une partie apparentée, au titre de la TVH (21 617 $ au 31 août 2011, 9 944 $ au 1er septembre 2010), à 99 760 $ de la part de diverses entités (307 947 $ au 31 août 2011, 40 673 $ au 1er septembre 2010) et il n'y avait aucune créance de la part de Transports Canada, une partie apparentée, au titre des réclamations d'infrastructure fédérale (1 665 647 $ au 31 août 2011, 1 219 234 $ au 1er septembre 2010).

6. Placements

PBWC effectue des placements sur le marché monétaire. Les placements se composent principalement d'obligations d'État et de sociétés qui sont garanties et à faible risque. Ces placements sont détenus jusqu'à leur échéance dans quatre comptes de placement séparés.

a) Placements courants

Le portefeuille est composé d'obligations d'État et de sociétés. La juste valeur des placements est déterminée au moyen des cours du marché.

Notes afférentes aux états financiers

6. Placements (suite)

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Placements généraux (valeur comptable)			
Encaisse	- $	- $	62 $
Institutions financières	-	-	5 764 733
	-	-	5 764 795
Fonds pour l'entretien majeur (valeur comptable)			
Encaisse	32	-	11
Institutions financières	-	1 069 906	2 155 361
	32	1 069 906	2 155 372
	32	1 069 906	7 920 167
Juste valeur			
Placements généraux	-	-	5 770 056
Fonds pour l'entretien majeur	32	1 079 710	2 197 389
	32 $	1 079 710 $	7 967 445 $

b) Placements non courants

Le portefeuille est composé d'obligations d'État et de sociétés. La juste valeur des placements est déterminée au moyen des cours du marché.

Au	31 août 2012	31 août 2012	1er septembre 2010
Fonds pour l'entretien majeur (valeur comptable)			
Gouvernement	**1 167 581** $	1 117 387 $	3 340 906 $
Juste valeur			
Fonds pour l'entretien majeur	**1 223 408** $	1 202 433 $	3 574 673 $

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

a) Immobilisations corporelles

	31 août 2012		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
Terrains	**8 105 614 $**	**- $**	**8 105 614 $**
Ponts et apontements pour camions	**136 091 230**	**(5 644 553)**	**130 446 677**
Bâtiments	**65 415 406**	**(5 182 979)**	**60 232 427**
Bâtiments - postes de péage	**3 165 916**	**(560 891)**	**2 605 025**
Bâtiments résidentiels (y compris les terrains)	**621 729**	**-**	**621 729**
Matériel	**2 933 390**	**(1 700 585)**	**1 232 805**
Matériel informatique	**4 027 297**	**(3 225 966)**	**801 331**
Construction en cours	**5 198 934**	**-**	**5 198 934**
Améliorations aux immobilisations	**12 919 632**	**(8 227 279)**	**4 692 353**
Véhicules et matériel de construction	**1 677 486**	**(1 368 689)**	**308 797**
	240 156 634 $	**(25 910 942) $**	**214 245 692 $**

Notes afférentes aux états financiers

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

a) Immobilisations corporelles (suite)

	31 août 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	7 963 429 $	- $	7 963 429 $
Ponts et apontements pour camions	136 091 230	(2 823 509)	133 267 721
Bâtiments	64 307 258	(2 293 116)	62 014 142
Bâtiments - postes de péage	3 144 315	(235 782)	2 908 533
Bâtiments résidentiels (y compris les terrains)	621 729	-	621 729
Matériel	2 819 025	(1 547 970)	1 271 055
Matériel informatique	3 975 703	(3 058 003)	917 700
Construction en cours	3 917 704	-	3 917 704
Améliorations aux immobilisations	12 876 129	(7 072 303)	5 803 826
Véhicules et matériel de construction	1 766 069	(1 524 196)	241 873
	237 482 591 $	(18 554 879) $	218 927 712 $

	1 sept. 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	7 963 429 $	- $	7 963 429 $
Ponts et apontements pour camions	134 399 070	-	134 399 070
Bâtiments	8 893 953	(207 079)	8 686 874
Bâtiments - postes de péage	424 989	-	424 989
Bâtiments résidentiels (y compris les terrains)	621 729	-	621 729
Matériel	2 439 884	(1 413 791)	1 026 093
Matériel informatique	3 661 572	(2 801 143)	860 429
Construction en cours	45 753 619	-	45 753 619
Améliorations aux immobilisations	8 813 665	(6 226 034)	2 587 631
Véhicules et matériel de construction	1 766 069	(1 473 123)	292 946
	214 737 979 $	(12 121 170) $	202 616 809 $

Notes afférentes aux états financiers

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

a) Immobilisations corporelles (suite)

	31 août 2012					
	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts	Transferts	Dispositions	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Terrains	7 963 429 $	142 185 $	- $	- $	- $	8 105 614 $
Ponts et apontements pour camions	133 267 721	-	-	-	(2 821 044)	130 446 677
Bâtiments	62 014 142	1 144 799	(18 911)	-	(2 907 603)	60 232 427
Bâtiments - postes de péage	2 908 533	21 600	-	-	(325 108)	2 605 025
Bâtiments résidentiels (y compris les terrains)	621 729	-	-	-	-	621 729
Matériel	1 271 055	95 454	18 911	-	(152 615)	1 232 805
Matériel informatique	917 700	55 389	-	(3 795)	(167 963)	801 331
Construction en cours	3 917 704	1 281 230	-	-	-	5 198 934
Améliorations aux immobilisations	5 803 826	43 503	-	-	(1 154 976)	4 692 353
Véhicles et matériel de construction	241 873	142 488	-	(20 100)	(55 464)	308 797
	218 927 712 $	2 926 648 $	- $	(23 895) $	(7 584 773) $	214 245 692 $

	31 août 2011					
	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts	Transferts	Dispositions	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Terrains	7 963 429 $	- $	- $	- $	- $	7 963 429 $
Ponts et apontements pour camions	134 399 070	1 692 160	-	-	(2 823 509)	133 267 721
Bâtiments	8 686 874	13 174 166	42 239 139	-	(2 086 037)	62 014 142
Bâtiments - postes de péage	424 989	2 719 326	-	-	(235 782)	2 908 533
Bâtiments résidentiels (y compris les terrains)	621 729	-	-	-	-	621 729
Matériel	1 026 093	373 587	-	-	(128 625)	1 271 055
Matériel informatique	860 429	314 130	-	-	(256 859)	917 700
Construction en cours	45 753 619	403 224	(42 239 139)	-	-	3 917 704
Améliorations aux immobilisations	2 587 631	4 062 464	-	-	(846 269)	5 803 826
Véhicles et matériel de construction	292 946	-	-	-	(51 073)	241 873
	202 616 809 $	22 739 057 $	- $	- $	(6 428 154) $	218 927 712 $

Notes afférentes aux états financiers

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif des immobilisations corporelles pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011 s'élevaient à 14 381 $ et à 427 338 $, respectivement.

b) Immobilisations incorporelles

31 août 2012							
	Coût à l'ouverture	Ajouts	Coût à la clôture	Amortissement cumulé à l'ouverture	2012 Amortissement	Amortissement cumulé à la clôture	Valeur comptable nette
Logiciels	990 479 $		990 479	(720 901) $	(160 875)	(881 776)	108 703 $
	990 479 $	-	990 479	(720 901) $	(160 875)	(881 776)	108 703 $

31 août 2011							
	Coût à l'ouverture	Ajouts	Coût à la clôture	Amortissement cumulé à l'ouverture	2011 Amortissement	Amortissement cumulé à la clôture	Valeur comptable nette
Logiciels	936 130 $	54 349	990 479	(567 838) $	(153 063)	(720 901)	269 578 $
	936 130 $	54 349	990 479	(567 838) $	(153 063)	(720 901)	269 578 $

	1er septembre 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	936 130 $	(567 838)	368 292 $
	936 130 $	(567 838)	368 292 $

b) Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent les biens à usage commercial loués à des tierces parties. Ils sont inscrits à leur valeur historique moins déduction de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant.

	31 août 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immeubles de placement	**17 742 231 $**	**(1 686 661) $**	**16 055 570 $**
	17 742 231 $	**(1 686 661) $**	**16 055 570 $**

Notes afférentes aux états financiers

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

b) Immeubles de placement (suite)

	31 août 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immeubles de placement	17 742 231 $	(868 019) $	16 874 212 $
	17 742 231 $	(868 019) $	16 874 212 $

	1er septembre 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Construction en cours	9 737 345 $	- $	9 737 345 $
Immeubles de placement	5 287 198 $	- $	5 287 198 $
	15 024 543 $	- $	15 024 543 $

	31 août 2012					
	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts	Transferts	Dispositions	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Immeubles de placement	16 874 212 $	- $	- $	- $	(818 642) $	16 055 570 $
	16 874 212 $	- $	- $	- $	(818 642) $	16 055 570 $

	31 août 2011					
	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts	Transferts	Dispositions	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Construction en cours	9 737 345 $	- $	(9 737 345) $	- $	- $	- $
Immeubles de placement	5 287 198 $	2 717 688 $	9 737 345 $	- $	(868 019) $	16 874 212 $
	15 024 543 $	2 717 688 $	- $	- $	(868 019) $	16 874 212 $

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif des immeubles de placement pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011 s'élevaient à 0 $ et à 86 396 $, respectivement.

La juste valeur des immeubles de placement a été déterminée à partir d'une évaluation effectuée par METRIX Realty Group, au 1er septembre 2010, au moyen de l'indice des prix à la consommation comme référence pour ce qui est de l'augmentation de la juste valeur du marché. La valeur des immeubles de placements n'a pas été déterminée au regard de transactions observables sur le marché en raison de la nature de ceux-ci et du manque de données comparables. Le total de la juste valeur des immeubles de placements a été déterminé à 18 533 537 $ (18 147 895 $ au 31 août 2011, 15 024 543 $ au 1er septembre 2010). Les données principales suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur au moyen de la méthode des coûts :

Notes afférentes aux états financiers

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

c) Immeubles de placement (suite)

	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Indice des prix à la consommation (sept.-août)	**2,13%**	2,70%	s.o.

En 2012, les produits de location s'élèvent à 2 552 597 $ (2 455 481 $ en 2011) et sont inclus au titre de la « location d'espaces ». Un loyer conditionnel de 1 328 646 $ (1 289 409 $ en 2011) a aussi été constaté. Des charges d'exploitation directes de 136 401 $ (175 273 $ en 2011) ont été constatées au titre des frais généraux et administratifs et des charges d'exploitation. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 août 2011 et au 1er septembre 2010.

8. Actifs affectés

Conformément à la convention de fiducie principale, PBWC a établi un Fonds de réserve pour le service de la dette et un Fonds de prévoyance pour les charges d'exploitation et d'entretien.

Fonds de réserve pour le service de la dette

Lors de l'émission des obligations, PBWC a établi un Fonds de réserve pour le service de la dette dont le montant s'élève à 4,5 millions de dollars. Les engagements obligataires exigent que le Fonds de réserve pour le service de la dette soit constitué à un niveau conforme aux facteurs suivants :

Ratio d'amortissement brut de la dette	Montant du fonds de réserve pour le service de la dette
> 3,00	Aucun montant
> 2,00 et < 3,00	25 % du montant du service de la dette
< 2,00	50 % du montant du service de la dette

Le ratio d'amortissement brut de la dette correspond, à une date donnée, à la somme des flux de trésorerie disponibles pour une période de douze mois et du solde du compte des produits (encaisse, plus tous les placements, plus les facilités de crédit), divisée par la somme du montant d'intérêt net et du montant de réduction totale du capital pour la période de douze mois.

Le montant du service de la dette correspond, pour une date donnée, à la somme du montant d'intérêt net prévu et du montant prévu de réduction du capital pour la période de douze mois à compter du premier jour du mois.

Au 31 août 2012, le ratio d'amortissement brut de la dette était de 3,94 (4,33 au 31 août 2011, 8,68 au 1er septembre 2010).

En prévision de ratios de couverture futurs moins élevés en raison de la réduction des placements pour financer des projets d'immobilisation, un solde sera maintenu à un niveau correspondant à ce qui serait requis si le ratio d'amortissement brut de la dette était supérieur à 2,00 mais inférieur à 3,00. Cela exigerait une réserve de fonds de 2 221 545 $. En conséquence, un solde de 3,5 millions de dollars sera volontairement conservé.

Notes afférentes aux états financiers

8. Actifs affectés (suite)

Fonds de réserve pour le service de la dette

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Valeur comptable			
Placements			
Encaisse	17 $	17 $	- $
Gouvernement	3 531 171 $	3 405 918 $	3 470 933 $
	3 531 188 $	3 405 935 $	3 470 933 $
Juste valeur			
Placements	3 584 071 $	3 542 713 $	3 510 839 $
	3 584 071 $	3 542 713 $	3 510 839 $

La juste valeur des placements correspond au cours du marché.

Fonds de prévoyance pour les charges d'exploitation et d'entretien

Lors de l'émission des obligations, PBWC a constitué un fonds de prévoyance pour les charges d'exploitation et d'entretien dont le montant s'élève à 2 millions de dollars. Par la suite, le montant du fonds de prévoyance doit correspondre au moins à 25 % des charges d'exploitation et d'entretien engagées par PBWC. Les charges d'exploitation et d'entretien ne comprennent ni l'amortissement ni les intérêts sur les emprunts. Au 31 août 2012, le solde minimum requis s'établissait à 2 663 505 $ (2 058 487 au 31 août 2011, 1 875 482 $ au 1er septembre 2010). Le manque à gagner a été comblé en septembre 2012 par un investissement supplémentaire de 400 000 $.

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Valeur comptable			
Encaisse	**6 $**	11 529 $	- $
Gouvernement	**329 432**	314 598	300 397
Placements financiers	**1 957 396**	1 896 750	1 388 984
	2 286 834 $	2 222 877 $	1 689 381 $
Juste valeur			
Placements	**2 311 142 $**	**2 258 209 $**	**1 712 588 $**
	2 311 142	**2 258 209**	**1 712 588**

La juste valeur des placements correspond au cours du marché.

Notes afférentes aux états financiers

9. Facilités de crédit

PBWC maintient deux facilités de crédit distinctes auprès d'une banque à charte canadienne au montant total de 30 millions de dollars (30 millions de dollars en 2011). PBWC a utilisé une de ces facilités de crédit de 15 millions de dollars selon les quatre tranches suivantes :

Tranche 1	3 000 000 $ @ 2,83 %	dont l'échéance est le 27 juillet 2014
Tranche 2	4 000 000 $ @ 3,37 %	dont l'échéance est le 27 juillet 2016
Tranche 3	4 000 000 $ @ 3,81 %	dont l'échéance est le 27 juillet 2018
Tranche 4	4 000 000 $ @ 4,42 %	dont l'échéance est le 27 juillet 2021

Aucune garantie n'est affectée au remboursement de la facilité de crédit et il n'y a aucune restriction ou clause spécifique. Au 31 août 2012, le solde affichait 14 594 766 $ (14 970 157 au 31 août 2011, 0 $ au 1er septembre 2010). PBWC peut emprunter un maximum de 125 millions de dollars avec l'approbation du ministre.

La juste valeur des remboursements des facilités de crédit, y compris les intérêts, pour l'exercice terminé le 31 août 2012 est de 21 943 605 $ (22 861 159 $ au 31 août 2011)

Les paiements du capital et des intérêts pour les cinq prochaines années et les suivantes seront comme suit :

	Exercice	Capital	Intérêts	Total
Courant				
	2013	390 206 $	527 342 $	917 548 $
Non courant				
	2014	404 068	513 480	917 548
	2015	418 954	498 594	917 548
	2016	433 946	483 602	917 548
	2017	450 860	466 687	917 547
	Par la suite	12 496 732	4 860 995	17 357 727
		14 204 560	6 823 358	21 027 918
		14 594 766 $	7 350 700 $	21 945 466 $

10. Produits reçus d'avance

Les produits reçus d'avance de 1 971 245 $ au 31 août 2012 (1 642 495 $ au 31 août 2011, 1 524 167 $ au 1er septembre 2010) représentent les soldes suivants en fin d'exercice : 926 496 $ au 31 août 2012 (694 098 $ au 31 août 2011, 551 156 $ au 1er septembre 2010) en péages payés d'avance par les automobilistes; et 1 044 749 $ (948 397 $ au 31 août 2011, 973 011 $ au 1er septembre 2010) en péages payés d'avance par les sociétés de transport commercial.

Notes afférentes aux états financiers

11. Avantages du personnel

a) Prestations de retraite

PBWC a retenu les services d'une société d'assurance-vie indépendante pour exploiter et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de PBWC ont le choix de participer au régime de retraite, sous réserve des critères d'admissibilité. Le régime de retraite est un régime à cotisations déterminées et les membres y versent 6,5 % de leur rémunération annuelle. Conformément au régime, PBWC est tenu de verser une cotisation égale à celle du membre. Au cours de l'exercice, PBWC a versé au régime 208 955 $ (203 727 $ en 2011).

b) Indemnités de cessation d'emploi et indemnités de départ spéciales

Il n'y a pas eu d'offre d'indemnité de départ spéciale lors de l'exercice 2012. Au cours de l'exercice 2011, une telle indemnité de 289 015 $ a été versée à un employé. Au 31 août 2012, les indemnités de départ spéciales payables s'élevaient à 180 634 $. De cette somme, un montant de 144 508 $ est constaté à titre de passifs courants et une autre de 36 127 $ à titre d'élément de passif non courant.

c) Autres avantages sociaux

Outre le régime de retraite, PBWC offre des avantages postérieurs au départ à la retraite à ses employés qui y sont admissibles, tels qu'une assurance pour soins de santé, une assurance pour soins dentaires, un programme d'aide aux employés et une assurance-vie. Les coûts des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice sont passés en charges au fur et à mesure que les services sont rendus.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite autre que le régime de retraite :

Pour l'exercice terminé le 31 août	**2012**	2011
Variation de l'obligation au titre des prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	**5 159 797 $**	4 711 117 $
Coût des services rendus courants	**229 121**	164 329
Coût d'intérêts	**259 884**	265 598
Modifications	**630 379**	
Perte (gain) actuarielle	**(150 839) $**	112 442 $
Coût net au cours de l'exercice	**968 545**	542 369
Prestations versées	**(97 653)**	(93 689)
Obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	**6 030 689 $**	5 159 797 $

Notes afférentes aux états financiers

11. Avantages du personnel (suite)

c) Autres avantages sociaux (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la perte (gain) actuarielle nette non amortie à la fin de l'exercice :

Pour l'exercice terminé le 31 août	2012	2011
Perte (gain) actuarielle nette non amortie au début de l'exercice	112 442 $	- $
Perte (gain) actuarielle de l'exercice	(150 839)	112 442
Perte (gain) actuarielle nette non amortis à la fin de l'exercice	(38 397) $	112 442 $

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du régime d'avantages sociaux et du passif au titre des prestations constituées comptabilisé dans les états financiers :

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Obligation au titre des prestations déterminées	6 030 689 $	5 159 797 $	4 711 117 $
Indemnité de départ à payer	-	-	22 650
Indemnités spéciales de cessation d'emploi à payer	36 127	289 015	-
Coût des services passés non amortés	(330 176)	-	-
Gain actuariel non amorti (perte)	38 397	(112 442)	-
Passif au titre des prestations déterminées	5 775 037 $	5 336 370 $	4 733 767 $

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 août 2012. PBWC prévoit que la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 31 août 2013. Le passif au titre des prestations constituées est constaté à l'état de la situation financière au poste « avantages du personnel ».

Notes afférentes aux états financiers

11. Avantages du personnel (suite)

c) Autres avantages sociaux (suite)

Le tableau suivant décrit les éléments des coûts constatés au titre des prestations déterminées au cours de l'exercice :

Au	2012	2011
Composantes des coûts de l'exercice constatés au titre des prestations déterminées		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**229 121 $**	164 329 $
Coûts d'intérêts	**259 884**	265 598
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustement visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	**489 005**	429 927
Amortissement du coût des services passés	**300 203**	-
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	**789 208 $**	429 927 $

Hypothèses

Au	31 août 2012	31 août 2011	1er septembre 2010
Hypothèses des moyennes pondérées au 31 août			
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	**4,10 %**	5,25 %	5,50 %
Taux d'actualisation, coût des prestations *	**4,60 %**	5,50 %	6,75 %
Taux d'indexation prévus du coût des demandes d'indemnisation par participant			
Inflation générale	**2,50 %**	2,50 %	2,70 % par an
Soins dentaires et soins de la vue	**4,50 %**	3,50 %	3,70 % par an
Programme d'aide aux employés	**2,50 %**	2,50 %	2,70 % par an

*Le « taux d'actualisation, coût des prestations » est un taux pondéré qui illustre que le taux d'actualisation était de 5,25 % du 1er septembre 2011 au 29 février 2012 et de 4,50 % du 1er mars 2012 au 31août 2012.

Le taux d'inflation présumé du coût des soins de santé au 31 août 2012 est de 8,0 % par an et décroîtra linéairement pour atteindre 4,50 % par an à l'exercice 2022-2023 (8 % au 31 août 2011 pour les sept prochaines années, puis 5,5 % par la suite, 8 % au 1er septembre 2010 pour les huit prochaines années, et 6 % par la suite).

Les prestations escomptées à payer en ce qui a trait au régime de prestations postérieur au départ à la retraite pour l'exercice se terminant au 31 août 2013 sont de 105 887 $.

Notes afférentes aux états financiers

12. Avantages du personnel (suite)

c) Autres avantages sociaux (suite)

Analyse de sensibilité

Une variation d'un pour cent du taux tendanciel du coût des soins de santé présumé produirait l'effet suivant :

Au 31 août 2012 :	Un pour cent	
	Augmentation	Diminution
Coût total des services et des intérêts	125 647 $	(97 274) $
Obligation au titre des prestations déterminées	1 290 386	(1 000 085)

Au 31 août 2011 :	Un pour cent	
	Augmentation	Diminution
Coût total des services et des intérêts	104 436 $	(79 395) $
Obligation au titre des prestations déterminées	1 061 228	(833 113)

Au 1er septembre 2010 :	Un pourcent	
	Augmentation	Diminution
Coût total des services et des intérêts	102 165 $	(78 187) $
Obligation au titre des prestations déterminées	915 323	(722 699)

12. Dette non courante

PBWC doit obtenir l'autorisation du gouvernement avant de négocier des emprunts. Au 31 août 2009, une approbation fédérale a été donnée pour : a) l'émission existante d'obligations payables; b) des emprunts jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars pour répondre aux exigences en matière de fonds de roulement courants, et c) des emprunts de 15 millions de dollars supplémentaires pour le financement de dépenses en capital accélérées en raison de l'octroi d'un financement dans le cadre du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers aux termes du *Budget de 2009 : Le Plan d'action économique du Canada*.

Le 9 juillet 2002, PBWC a émis des obligations d'une valeur nominale de 110 millions de dollars, à 6,41 %, remboursables semestriellement, série 2002-1, échéant le 9 juillet 2027.

Les versements du capital et des intérêts au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

Notes afférentes aux états financiers

12. Dette non courante (suite)

Exercice	Capital	Intérêt	Total
Courant			
2013	3 440 690 $	5 445 487 $	8 886 177 $
Non courant			
2014	3 669 326	5 216 851	8 886 177
2015	3 913 155	4 973 022	8 886 177
2016	4 173 186	4 712 991	8 886 177
2017	4 450 496	4 435 681	8 886 177
Par la suite	64 486 943	24 375 832	88 862 775
	80 693 106	43 714 377	124 407 483
	84 133 796 $	49 159 864 $	133 293 660 $

PBWC a pris les engagements suivants auprès du fiduciaire et des titulaires des obligations de manière à ce que, aussi longtemps qu'il y aura un montant à payer en vertu de la convention de fiducie principale ou des obligations en circulation ou des obligations en vertu de la convention de fiducie :

a) le capital et les intérêts seront dûment payés aux dates d'échéance.

b) PBWC conservera une assurance pour des types de risques et des montants conformément aux pratiques commerciales loyales et aux normes du secteur.

c) PBWC continuera d'exister aux termes de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* et continuera d'exister comme société d'État mère en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* sous réserve de ses droits de se réorganiser ou de fusionner conformément à la convention de fiducie principale.

d) à part les emprunts résultant de variations des valeurs de fermeture des accords d'échange et toutes les conventions de réserve de propriété ne dépassant pas au total et en tout temps deux millions de dollars, PBWC ne s'endettera pas davantage ni n'assumera la responsabilité d'autres dettes à moins que cela soit conforme à une convention de fiducie complémentaire. Au 31 août 2012, PBWC n'avait aucun accord d'échange en vigueur.

e) l'ensemble des emprunts, des créances de rang inférieur et des conventions de réserve de propriété ne dépassera pas les limites des emprunts non réglés imposées à PBWC par la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*.

f) Engagement lié aux droits de péage – PBWC prendra toutes les mesures légales possibles pour établir des droits de péage et d'autres frais de sorte que :

le ratio d'amortissement brut de la dette soit égal ou supérieur à 1,25 à l'égard de chaque exercice et que le ratio d'amortissement brut de la dette prévu soit égal ou supérieur à 1,00 pour ce qui est de chaque exercice.

Au 31 août 2012, le ratio d'amortissement brut de la dette (tel qu'il est défini à la note 8) s'élève à 3,94 (4,33 en 2011, 8,68 en 2010) et le ratio du service de la dette s'élève à 1,20 (1,42 en 2011, 1,74 en 2010).

Notes afférentes aux états financiers

12. Dette non courante (suite)

Si les ratios ne respectent pas les directives précédentes, PBWC prendra toutes les mesures permises par la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* pour accroître les droits de péage dans la mesure nécessaire pour obtenir ces ratios au cours de l'exercice suivant.

Aux termes de l'article 13 de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, le gouvernement du Canada n'est tenu responsable d'aucun emprunt effectué par PBWC.

La juste valeur des obligations a été évaluée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie selon un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt du marché pour des obligations semblables. La juste valeur au 31 août 2012 est de 104 281 408 $ (103 122 071 $ au 31 août 2011 et 105 593 990 $ au 1er septembre 2010).

Le prix pondéré utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations est fondé sur les cours du marché obligataire multiplié par le pourcentage du capital résiduel par rapport au capital initial des obligations. Le prix pondéré au 31 août 2012 était de 94,002 % (93 747 % au 31 août 2011, 95 985 % au 1er septembre 2010).

Les coûts de financement de 1 298 699 $ liés à l'émission d'obligations ont été inclus dans la dette non courante. La charge d'intérêt et les coûts de financement étant constatés, ils augmentent la valeur comptable de la dette non courante connexe jusqu'à ce que l'élément de passif comptabilisé soit égal à la valeur nominale des obligations de 110 millions de dollars, établie selon la méthode de calcul fondée sur la détermination du taux d'intérêt réel.

13. Location d'espaces

PBWC a conclu des contrats avec treize courtiers en douane et une société de logistique qui louent des espaces dans son centre d'affaires. PBWC a aussi conclu un contrat de location-exploitation à long terme avec The Blue Water Bridge Duty Free Shop Inc. Il fournit le bâtiment et Duty Free Shop Inc. exploite la boutique. PBWC reçoit un loyer mensuel fixe et des produits conditionnels proportionnels aux ventes. Le montant total du loyer conditionnel au cours de l'exercice en cours est de 1 328 646 $ (1 289 409 $ au 31 août 2011).

Les loyers minimums à verser en vertu des contrats de location-exploitation non résiliables au 31 août sont les suivants :

	2012	2011
En un an	1 180 466	1 062 752
Après un an mais pas plus de cinq ans	2 717 221	2 413 801
	3 897 687 $	3 476 553 $

14. Bureau de change

PBWC exploite un bureau de change. L'activité principale du bureau de change est la conversion de devises canadiennes et américaines pour les voyageurs. Le bureau de change a généré des produits nets de 576 161 $ au cours de l'année (490 377 $ en 2011).

Notes afférentes aux états financiers

15. Éventualités et provisions

Dans le cours normal de ses activités, PBWC est visé par diverses actions en justice. Certains passifs éventuels peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers de PBWC. Il n'y a aucune action en justice contre PBWC en fin d'exercice (aucune au 31 août 2011, aucune au 1er septembre 2010).

16. Engagements

Les projets spéciaux ont octroyé des contrats au 31 août 2012 pour l'achat d'immobilisations corporelles, assortis d'engagements en cours de 144 089 $ au titre des immobilisations corporelles, 0 $ au 31 août 2011 et 22 632 868 $ au 1er septembre 2010.

Il existait également au 1er septembre 2010 un engagement de 3 280 974 $ au titre des immeubles de placement, 0 $ au 31 août 2012 et au 31 août 2011.

Octroi de contrats d'entretien et d'autre nature assortis d'engagements en cours de 1 145 421 $ au 31 août 2012, de 402 261 $ au 31 août 2011, et de 989 713 $ au 1er septembre 2010. PBWC possède aussi une facilité de crédit et des obligations payables. Voir les notes 9 et 12 pour de plus amples renseignements.

Engagements en cours	**31 août 2012**	31 août 2011	1er septembre 2010
En un an	442 934	240 123	26 681 347
Après un ans mais moins de cinq ans	846 576	162 138	222 208
	1 289 510 $	402 261 $	26 903 555 $

17. Gestion du capital

La structure du capital de PBWC s'entend de ses bénéfices non répartis. PBWC est régi par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est assujetti à aucune affectation externe du capital. PBWC ne peut modifier sa structure financière sans l'approbation au préalable du gouvernement. Il doit obtenir l'autorisation du gouvernement avant de négocier des emprunts. PBWC gère sa structure du capital et y apporte les changements appropriés selon les conditions économiques. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques et aux processus de gestion de la structure du capital de PBWC au cours de l'exercice terminé au 31 août 2012 et de l'exercice terminé au 31 août 2011.

18. Instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière de PBWC associé au refus ou à l'impossibilité des contreparties à remplir leurs obligations. Pour PBWC, le risque de crédit provient principalement des créances commerciales et autres créances ainsi que de ses placements dans des fonds d'obligations monétaires. PBWC est assujetti au risque de crédit pour ce qui est de son encaisse, de ses placements et de ses créances commerciales et autres créances. PBWC gère ce risque en surveillant de près l'attribution de crédit et le recouvrement en ce qui concerne les clients commerciaux. En règle générale, la valeur comptable présentée

Notes afférentes aux états financiers

18. Instruments financiers (suite)

a) Gestion des risques financiers (suite)

i) Risque de crédit (suite)

dans l'état de la situation financière de PBWC en ce qui a trait à ses actifs financiers exposés au risque de crédit représente le montant maximal exposé à ce risque. Le risque de crédit de la PBWC n'est pas un risque important.

Le risque de crédit associé aux instruments de trésorerie et aux instruments courants est substantiellement réduit par l'assurance que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements liquides. La politique de PBWC exige que ces placements soient faits dans des instruments détenus par le gouvernement du Canada, une province canadienne ou une des cinq principales banques à charte canadiennes. Ces actifs financiers sont investis dans des certificats de placement garantis ou des obligations d'État. La direction croit que le risque de perte est faible.

Le risque de crédit associé aux créances commerciales et autres créances est minimisé puisque la grande partie de celles-ci concernent des organismes provinciaux ou fédéraux, l'État du Michigan et nos locataires commerciaux.

PBWC est assujetti au risque de crédit sur la valeur de ses créances commerciales et autres créances s'élevant à 421 955 $ au 31 août 2012, à 2 247 859 $ au 31 août 2011 et à 1 514 750 $ au 1er septembre 2010. PBWC est également assujetti au risque de crédit sur la valeur de ses placements et de ses actifs affectés s'élevant 6 985 635 $ au 31 août 2012, à 7 816 105 $ au 31 août 2011 et à 16 421 387 $ au 1er septembre 2010. PBWC a déterminé que ce risque n'était pas significatif. Voici une analyse des échéances des créances commerciales et autres créances au 31 août 2012 :

	Créances commerciales et autres créances au 31 août 2012	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	Plus d'un an
TVH recouvrable	**65 780**	65 780			
Immeubles locatifs	**248 081**	235 975			12 106
Comptes d'entrepr. de camion. commerc.	**8 334**	4 760			3 574
Autres	**99 760**	46 554	7 522	113	45 571
	421 955	**353 069**	**7 522**	**113**	**61 251**

Notes afférentes aux états financiers

18. Instruments financiers (suite)

a) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de crédit (suite)

Les créances commerciales et autres créances de PBWC au 31 août 2011 sont :

	Créances commerciales et autres créances au 31 août 2011	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	Plus d'un an
TVH recouvrable	21 617	21 617			
Immeubles locatifs	235 857	226 995			8 862
Comptes d'entr. - cam. comm.	16 791	16 791			
Créance de Transports Canada	1 665 647	1 665 647			
Autres	307 947	300 165	4 250	2 963	569
	2 247 859	2 231 215	4 250	2 963	9 431

Les créances commerciales et autres créances de PBWC au 1er septembre 2010 sont :

	Créances commerciales et autres créances au 1er septembre 2010	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	Plus d'un an
TVH recouvrable	9 944	9 944			
Immeubles locatifs	235 092	228 107	132	437	6 416
Comptes d'entr. de camion. commercial	9 807	9 807			
Créance de Transports Canada	1 219 235	1 219 235			
Autres	40 672	40 672			
	1 514 750	1 507 765	132	437	6 416

Notes afférentes aux états financiers

18. Instruments financiers (suite)

i) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risques de liquidité et de solvabilité

Les risques de liquidité et de solvabilité sont les risques que les fonds ne soient pas disponibles pour satisfaire aux obligations monétaires de PBWC.

Le passif de PBWC au 31 août 2012 est :

	Valeur comptable du passif au 31 août 2012	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à un an	Plus d'un an
Comptes fournisseurs et autres comptes	1 063 208	1 063 208			
Charges à payer	1 834 292	1 834 292			
Intérêts à payer sur les obligations	808 201	808 201			
Salaires et prestations accumulés à payer	314 418	314 418			
Retenues de garantie sur construction	118 990	118 990			
Prêts bancaires payable	14 594 766	95 383	96 014	198 809	14 204 560
Dette obligataire	84 133 796		1 692 677	1 748 013	80 693 106
	102 867 671	**4 234 492**	**1 788 691**	**1 946 822**	**94 897 666**

Le passif de PBWC au 31 août 2011 est :

	Valeur comptable du passif au 31 août 2011	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à un an	Plus d'un an
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	1 070 078	1 070 078			
Charges à payer	791 777	791 777			
Intérêts à payer sur les obligations	813 445	813 445			
Salaires et prestations accumulés à payer	184 294	184 294			
Retenues de garantie sur construction	992 116	992 116			
Prêts bancaires payable	14 970 157	91 583	92 680	191 128	14 594 766
Dette obligataire	87 360 097		1 587 207	1 639 094	84 133 796
	106 181 964	**3 943 293**	**1 679 887**	**1 830 222**	**98 728 562**

Notes afférentes aux états financiers

18. Instruments financiers (suite)

a) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risques de liquidité et de solvabilité

Le passif de PBWC au 1er septembre 2010 est :

	Valeur comptable du passif 1er septembre 2010	Moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à un an	Plus d'un an
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	741 610	741 610			
Charges à payer	4 364 501	4 364 501			
Intérêts à payer sur les obligations	841 960	841 960			
Salaires et prestations accumulés à payer	425 742	425 742			
Retenues de garantie sur construction	4 394 015	4 394 015			
Dette obligataire	90 385 368		1 488 308	1 536 962	87 360 098
	101 153 196	**10 767 828**	**1 488 308**	**1 536 962**	**87 360 098**

PBWC est responsable du remboursement d'obligations-recettes d'une valeur nominale de 110 millions de dollars, à 6,41 %, échéant le 9 juillet 2027. Des ententes obligataires assureront une liquidité adéquate pendant la durée des obligations. Au cours de cette période, une facilité de crédit de 15 millions de dollars permet de parer aux déficiences temporaires au chapitre des fonds d'exploitation, résultant de paiements de dépenses en immobilisations. Les emprunts effectués par PBWC ne peuvent pas dépasser la somme de 125 millions de dollars. Lorsqu'il a approuvé le plan d'emprunt, le ministre des Finances a interdit l'utilisation de cette facilité de crédit pour couvrir des manques de capitaux résultant de pertes d'exploitation. En raison de l'obligation de financer les projets fédéraux d'infrastructure au moment même où le volume de la circulation est en déclin, PBWC a reçu l'autorisation du ministre des Finances pour mettre en place une autre facilité de crédit de 15 millions de dollars à taux fixe et à long terme moyennant des paiements périodiques de capital et d'intérêts ne devant pas posséder une échéance supérieure à 25 ans (note 9).

Il est possible que les résultats financiers futurs et les priorités fédérales en matière d'infrastructure portent atteinte à la capacité de PBWC de satisfaire aux ententes obligataires existantes ou mettent cette capacité rudement à l'épreuve, et qu'il soit nécessaire de recourir à la facilité de crédit existante ou de contracter des dettes non courantes supplémentaires. Cependant, PBWC gère ce risque en maintenant des prévisions détaillées en matière d'encaisse ainsi que des plans d'exploitation et des plans stratégiques à long terme. La gestion des liquidités nécessite une surveillance constante des rentrées de fonds et des décaissements prévus, ce qui est réalisé par l'entremise de prévisions de la position de liquidité de PBWC afin d'assurer l'utilisation efficace et adéquate des liquidités. Si des insuffisances de liquidités futures sont prévues, PBWC bénéficie de l'autorité, aux termes de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* (Canada), de fixer et de percevoir des droits de péage en se basant sur une formule préétablie, de négocier avec notre banque à charte et d'assurer la coordination de mesures correctives financières avec Transports Canada.

Standard and Poor's réévalue sa notation des obligations tous les ans. Au 31 août 2012, la côte était de A-.

Notes afférentes aux états financiers

18. Instruments financiers (suite)

iv) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des cours de marché influent sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, que ces changements soient attribuables à des facteurs spécifiques à l'instrument financier particulier de l'émetteur ou à des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

a) Risque lié aux taux d'intérêt

Une fluctuation des taux d'intérêt n'aurait pas d'effet important sur les revenus des placements ni sur les états financiers, car tous les placements sont détenus jusqu'à leur échéance. Une fluctuation de 1 % des taux d'intérêt qui influent sur la juste valeur aurait un effet insignificatif sur la juste valeur des placements (insignificatif en 2011). La méthode utilisée pour déterminer l'analyse de sensibilité consiste à calculer une variation d'un pour cent sur le taux d'intérêt de chaque placement à taux variable.

b) Risque de change

Une fluctuation des taux de change d'année en année influerait de manière considérable sur les revenus provenant des postes de péage. La hausse du dollar canadien au cours de l'exercice 2012 a engendré une diminution des revenus provenant des postes de péage de 156 002 $ (228 311 $ en 2011). Pour les comptes en dollar américain (note 4) de PBWC, une variation du taux de change d'un pour cent se traduirait en une perte ou un gain de 58 074 $ (21 123 $ en 2011). La méthode utilisée pour déterminer le risque lié au taux de change consiste à calculer une variation d'un pour cent sur le solde des comptes en devises étrangères de PBWC.

b) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des créances commerciales et autres créances, des comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs, des retenues à payer et autres passifs de PBWC se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

19. Parties apparentées

Comme le décrit la note 1, PBWC étant une société d'État, l'entreprise est sous la responsabilité du gouvernement du Canada. Toutes les transactions avec ce dernier sont réalisées dans le cours normal des activités, à l'exception de l'espace qui est cédé gratuitement à l'Agence des services frontaliers du Canada. L'article 23 de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* précise que PBWC doit fournir et entretenir, à ses propres frais, les bureaux, les entrepôts et les autres locaux appropriés que le gouverneur en conseil, ou tout ministre que ce dernier a désigné, peut exiger. Compte tenu de cette exigence, PBWC fournit l'espace nécessaire à l'Agence des services frontaliers du Canada à titre gracieux. Depuis le déménagement dans le nouveau centre d'affaires de Pont Blue Water, en 2011, l'unité des enquêtes spéciales de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) bénéficie aussi d'un espace de location à titre gracieux. Cette dernière a loué un espace appartenant à PBWC pour un montant de 22 570 $ pour l'exercice de 2011. L'ASFC a remboursé à PBWC un montant de 40 815 $ (394 832 $ au 31 août 2011) pour des améliorations locatives. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), une partie apparentée, a également accès à un espace de location à titre gracieux. L'ACIA n'a pas remboursé PBWC pour les modifications apportées au cours de l'exercice 2012 (127 558 au 31 août 2011).

Notes afférentes aux états financiers

19. Parties apparentées (suite)

L'Agence du revenu du Canada, une partie apparentée, a reçu un paiement de PBWC au titre de la Taxe de vente harmonisée de 222 030 $ pour l'exercice 2012 (263 889 $ au 31 août 2011).

Le gouvernement fédéral, une partie apparentée, a annoncé l'octroi d'un financement à PBWC dans le cadre de l'initiative du Plan d'action économique du Canada. PBWC a reçu du gouvernement fédéral un financement pour des projets d'infrastructure à raison d'un remboursement de 50 % des coûts des projets d'infrastructure jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars (pour des dépenses totales de 20 millions de dollars). Cette initiative a pris fin en mars 2011. Pour l'exercice terminé au 31 août 2012, toutes les sommes reçues ont été incluses dans les créances commerciales et autres créances au 31 août 2011. Aucune somme n'a été incluse dans les comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs au 31 août 2012 (1 665 649 $ au 31 août 2011, 1 219 234 $ au 1er septembre 2010).

a) Rémunération des principaux membres de la direction

	2012	2011
Avantages à court terme du personnel	535 265	550 852
Avantages postérieurs au départ à la retraite et prestations pour soins de de santé	61 537	79 899
Autres avantages à long terme	11 049	10 382
Indemnité de départ	-	289 015
Rémunération totale versée aux principaux membres de la direction	607 851 $	930 148 $

Les principaux dirigeants de PBWC sont notamment les membres du conseil d'administration et l'équipe de gestion. Les montants indiqués dans le tableau sont les montants constatés pour l'exercice au titre des principaux membres de la direction.

b) Régime d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite

Les transactions liées au régime d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite de PBWC sont réalisées dans le cours normal des activités. Ces transactions constituent des paiements tels qu'ils sont déterminés par les évaluations actuarielles, comme l'indique la note 11.

Notes afférentes aux états financiers

20. Charges

Exercice terminé le 31 août	2012	2011
Ressources humaines		
Salaires et traitements		
Péagers	**1 376 078 $**	1 304 664 $
Administration et bureau	**1 063 503**	1 027 558
Entretien	**593 940**	568 955
Bureau de change	**408 829**	333 023
Conciergerie	**400 290**	390 342
Emplois d'été	**188 293**	137 421
Gestion de projet	**173 584**	216 734
	4 204 517	3 978 697
Avantages		
Assurance santé	**1 216 970 $**	692 439 $
Pension des employés	**359 003**	329 591
Impôt-santé pour les employés	**86 025**	74 440
Assurance-emploi	**69 007**	60 983
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	**45 450**	33 316
Allocation de maladie	**33 185**	20 231
Autre	**10 653**	12 429
	1 820 293	1 223 429
	6 024 810 $	5 202 126 $
Frais généraux et d'administration		
Assurance	**414 365 $**	373 186 $
Taxes municipales	**234 790**	315 346
Services et fournitures informatiques	**132 834**	126 927
Papeterie	**125 192**	90 317
Comptabilité et vérification interne	**117 267**	109 071
Frais d'émission d'obligations	**110 173**	109 759
Services juridiques	**93 280**	71 441
Conférences, séminaires et formation	**89 520**	32 418
Consultants	**72 925**	554 470
Frais bancaires	**71 104**	63 479
Relations publiques et publicité	**61 515**	81 288
Téléphone	**59 789**	67 189
Uniformes	**46 621**	33 685
Déplacements	**42 277**	69 012
Bureau et divers	**36 136**	53 657
Frais d'expédition et de manutention	**27 226**	32 894
Réunions	**26 805**	33 454
Divertissement	**12 821**	38 306
Adhésions	**7 133**	7 930
	1 781 773 $	2 263 829 $
Entretien et autres charges		
Entretien et inspections du pont	**842 277 $**	318 388 $
Services publics	**658 693**	530 718
Aménagement paysager	**270 153**	228 974
Fournitures d'atelier	**154 741**	102 676
Bâtiments et centres de péage	**100 331**	202 939
Conciergerie	**81 847**	80 365
Coûts de l'essence et des véhicules	**59 370**	64 247
Déneigement	**30 007**	50 042
Élimination des déchêts (recyclage)	**29 981**	(20 837)
Matériel	**25 487**	29 183
Autre	**14 196**	36 329
	2 267 083 $	1 623 024 $
Contribution au MDOT		
Postes d'inspection du Service des douanes	**1 700 000 $**	- $

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS

Le bilan d'ouverture conforme aux IFRS au 1er septembre 2010 a été préparé conformément à l'IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière.

L'effet de la transition de PBWC aux IFRS, décrit à la note 2, est résumé dans cette note de la façon suivante :

i) Choix transitoires;

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS;

iii) Ajustement de l'état des flux de trésorerie.

i) Choix transitoires

Dans le cadre du passage aux IFRS, les exceptions et les exemptions transitoires suivantes à l'application rétrospective complète ont été adoptées par PBWC :

	Tel que le décrit la note 21(ii)
Coût présumé des immobilisations corporelles	a)
Avantages du personnel – traitement des gains et pertes actuariels	b)
Capitalisation des coûts d'emprunt	c)

PBWC a choisi d'appliquer l'exemption de transition aux IFRS relative aux avantages du personnel qui permet à PBWC de fournir l'information de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime ainsi que de l'excédent ou du déficit du régime, et des ajustements liés à l'expérience en termes prospectifs à compter du 1er septembre 2010, au lieu des quatre exercices précédents.

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS

Rapprochement des capitaux propres au 1er septembre 2010 (date de transition aux IFRS)

	Note 21.ii)	PCGR du Canada	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
Actifs				
Courant				
Encaisse		13 960 797 $	- $	13 960 797 $
Placements		7 920 167	-	7 920 167
Créances commerciales et autres créances		1 514 750	-	1 514 750
Charge payées d'avance		318 940	-	318 940
		23 714 654	-	23 714 654
Non courant				
Placements		3 340 906	-	3 340 906
Immobilisations corporelles	f	161 801 357	40 815 452	202 616 809
Immobilisations incorporelles		368 292	-	368 292
Immeubles de placement	a,d	-	15 024 543	15 024 543
Actifs affectés				
Fonds de réserve pour le service de la dette		3 470 933	-	3 470 933
Fonds de prévoyance pour l'exploitation et l'entretien		1 689 381	-	1 689 381
		5 160 314	-	5 160 314
Total des actifs		194 385 523 $	55 839 995 $	250 225 518 $
Passifs				
Courant				
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs		6 373 813 $	- $	6 373 813 $
Retenues à payer		4 394 015	-	4 394 015
Produits constatés d'avance		1 524 167	-	1 524 167
Tranche courante de la dette	e	3 088 832	(63 562)	3 025 270
		15 380 827	(63 562)	15 317 265
Non courant				
Avantages du personnel	b	4 140 415	593 352	4 733 767
Obligations à payer	e	88 113 405	(753 307)	87 360 098
		107 634 647	(223 517)	107 411 130
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis	g	86 750 876	56 063 512	142 814 388
		194 385 523 $	55 839 995 $	250 225 518 $

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres au 31 août 2011 :

	Note 21.ii)	PCGC du Canada	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
Actifs				
Courant				
Encaisse		7 987 690 $	- $	7 987 690 $
Placements		1 069 906	-	1 069 906
Créances commerciales et autres créances		2 247 859	-	2 247 859
Charges payées d'avance		373 439	-	373 439
		11 678 894	-	11 678 894
Non courant				
Placements		1 117 387	-	1 117 387
Immobilisations corporelles	f	181 480 466	37 447 246	218 927 712
Immobilisations incorporelles		269 578	-	269 578
Immeubles de placement	a,d	-	16 874 212	16 874 212
Actifs affectés				
Fonds de réserve pour la service de la dette		3 405 935	-	3 405 935
Fonds de prévoyance pour l'exploitation et l'entretien		2 222 877	-	2 222 877
		5 628 812	-	5 628 812
Total des actifs		200 175 137 $	54 321 458 $	254 496 595 $
Passifs				
Courant				
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	e	2 850 345 $	9 249 $	2 859 594 $
Retenues à payer		992 116	-	992 116
Produits constatés d'avance		1 642 495	-	1 642 495
Tranche courante du prêt bancaire payable		375 391	-	375 391
Tranche courante des obligations payables	e	3 289 999	(63 698)	3 226 301
		9 150 346	(54 449)	9 095 897
Non courant				
Avantages du personnel	b	4 751 588	584 782	5 336 370
Prêt bancaire payable		14 594 766	-	14 594 766
Obligations payables	e	84 823 406	(689 610)	84 133 796
		104 169 760	(104 828)	104 064 932
		113 320 106	(159 277)	113 160 829
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis	g	86 855 031	54 480 735	141 335 766
		200 175 137 $	54 321 458 $	254 496 595 $

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

	Note 21.ii)	PCGR du Canada	Effet de la transistion aux IFRS	IFRS
Produits				
Péages et services		**16 313 008 $**	- $	16 313 008 $
Location d'espaces		**2 455 481**	-	2 455 481
Bureau de change		**1 205 663**	-	1 205 663
Intérêts et produits divers		**419 115**	-	419 115
		20 393 267	-	20 393 267
Charges				
Intérêt sur la dette à long terme	c,e	**5 838 159 $**	(504 485) $	5 333 674 $
Amortissement des immobilisations corporelles	a,c	**5 263 903**	1 164 251	6 428 154
Amortissement des immeubles de placement	c,d	**-**	868 019	868 019
Ressources humaines	b	**5 210 696**	(8 570)	5 202 126
Frais généraux et d'adminiatration	e	**2 200 267**	63 562	2 263 829
Charges d'entretien et autres charges		**1 623 024**	-	1 623 024
Amortissement des immobilisations incorporelles		**153 063**	-	153 063
		20 289 112	1 582 777	21 871 889
Résultat global (perte) pour l'exercice		**104 155 $**	(1 582 777) $	(1 478 622) $
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		**86 750 876 $**	56 063 512 $	142 814 388 $
Résultat global (perte) pour l'exercice		**104 155**	(1 582 777)	(1 478 622)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	$	**86 855 031 $**	54 480 735 $	141 335 766 $

a) Conformément aux dispositions transitoires des IFRS, PBWC a choisi de réévaluer certaines immobilisations corporelles à raison d'un montant de 55 839 995 $ au 1er septembre 2010 pour les comptabiliser à leur juste valeur. De ce montant, une somme de 15 024 543 $ a été classée à titre d'immeuble de placement, voir d) ci-après. Voir la note d) pour une explication au sujet des immeubles de placement en 2011. Un ajustement de 40 815 452 $ a été apporté aux immobilisations corporelles. Un montant additionnel de 86 396 $ a été classé à titre d'immeuble de placement pour l'exercice terminé au 31 août 2011, ce qui représente les coûts

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

d'emprunt capitalisés, comme l'indiquent les notes c) et d) ci-après. L'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles de 1 164 251 $ résulte de la réévaluation à la juste valeur et aux composantes des édifices pour l'exercice terminé au 31 août 2011. Cela a été ajouté à l'amortissement des immobilisations corporelles. Un ajustement de 37 447 246 $ a été fait au 31 août 2011 après l'ajout de 2 631 292 $, comme le mentionne la note d) ci-après ait été transféré aux immobilisations corporelles et que les coûts d'emprunt de 427 338 $ aient été capitalisés comme l'indique la note c) ci-dessous.

b) Conformément aux dispositions transitoires des IFRS, PBWC a choisi de comptabiliser tous les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts de services passés au 1er septembre 2010. PBWC continuera d'appliquer la méthode comptable du « corridor » relativement à ces gains et pertes survenant à compter du 1er septembre 2010. La valeur comptable du passif net lié aux obligations au titre des avantages du personnel a été accrue de 593 352 $ pour refléter les gains et pertes actuariels cumulatifs au 1er septembre 2010, qui ont été réduits à 584 782 $ au 31 août 2011 par suite de l'amortissement de 8 570 $ des pertes et des gains non constatés qui avaient été constatés au cours de l'exercice, en application des PCGR du Canada.

c) Conformément aux IFRS, PBWC capitalise les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un actif qualifié au coût de cet actif. Conformément aux dispositions transitoires des IFRS, PBWC a choisi de ne pas capitaliser les coûts d'emprunt attribuables aux actifs qualifiés qui avaient été engagés avant le 1er septembre 2010. PBWC a capitalisé 513 734 $ au titre des coûts d'emprunt pour l'exercice terminé le 31 août 2011, des sommes de 427 338 $ et de 86 396 $ ont été incluses dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement, respectivement. L'actif qualifié ayant été terminé au cours de l'exercice, il a donc été amorti. L'amortissement des coûts d'emprunt de 6 517 $ et de 1 080 $ pour l'exercice terminé au 31 août 2011 a été inclus au titre de l'amortissement sur les immobilisations corporelles et l'amortissement des immeubles de placement, respectivement.

d) Conformément aux IFRS, PBWC classe tous les immeubles loués à des tierces parties comme des immeubles de placement. Selon le référentiel PCGR du Canada, PBWC comptabilisait ces immeubles comme des immobilisations corporelles. La juste valeur de ces biens a été déterminée conformément aux dispositions transitoires des IFRS, comme il est indiqué à la note a). Le résultat est un accroissement au titre des immeubles de placement de 15 024 543 $ au 1er septembre 2010, ce qui inclut une hausse de 9 737 345 $ au chapitre des « constructions en cours – immeuble de placement ». De plus, au 31 août 2011, l'augmentation de 86 396 $ représente les coûts d'emprunt capitalisés. L'amortissement de 868 019 $ qui en résulte pour l'exercice terminé au 31 août 2011 a été inclus comme amortissement au titre des immeubles de placement. D'autres ajouts de 2 631 292 $ ont été reclassés pour passer des immobilisations corporelles aux immeubles de placement pour l'exercice terminé le 31 août 2011. En conséquence, l'ajustement de 16 874 212 $ au 31 août 2011 été apporté à l'état de la situation financière est net de l'amortissement cumulé.

e) Les IFRS exigent que les frais d'émission d'obligations contrebalance la valeur des obligations lors de leur constatation initiale. Sous IFRS, PBWC a comptabilisé les frais d'émission

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

d'obligations au titre des obligations payables. Sous les PCGR du Canada, PBWC comptabilisait les frais d'émission d'obligations comme une charge à la date d'émission des obligations. Le résultat est une diminution des obligations payables de 816 869 $ au 1er septembre 2010; de cette somme, un montant de 63 562 $ est un élément de passif courant et un montant de 753 307 $ est un élément de passif non courant. Les frais d'émission d'obligations de 63 562 $ pour l'exercice terminé le 31 août 2011 ont été inclus dans les frais généraux et d'administration. Pour l'exercice terminé le 31 août 2011, un montant de 63 698 $ a été déplacé au titre des éléments de passif courant qui a été porté aux dépenses au cours de l'exercice 2012. La diminution des obligations payables pour l'exercice terminé le 31 août 2011 résulte en une augmentation des coûts d'émission d'obligations de 9 249 $. Cela, ainsi que l'ajustement des coûts d'emprunt indiqué à la note c), crée une diminution de 504 485 $ au titre des charges d'intérêt.

f) Le tableau suivant présente les ajustements transitoires faits aux immobilisations corporelles de PBWC dans le cadre de la transition aux IFRS à partir des PCGR du Canada :

	Note 21.ii)	31 août 2011	1er septembre 2010
Immobilisations corporelles telles que comptabilisées conformément aux PCGR du Canada		181 480 466 $	161 801 357 $
Ajustements découlant des IFRS - augmentation (diminution):			
Réévaluation des immobilisations corporelles à leur juste valeur	a	55 839 995	55 839 995
Transfert d'immeubles aux immeubles de placement	a,d	(17 655 836)	(15 024 543)
Réévaluation de l'amortissement des immobilisations corporelles	a	(1 164 251)	-
Capitalisation des coûts d'emprunt	c	427 338	-
Sous-total des ajustements		37 447 246	40 815 452
Immobilisations corporelles telles qu'elles sont comptabilisées conformément aux IFRS		218 927 712 $	202 616 809 $

Notes afférentes aux états financiers

21. Explication du passage aux IFRS (suite)

ii) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

g) Le tableau suivant présente un sommaire des ajustements transitoires apportés aux bénéfices non répartis de PBWC dans le cadre de la transition aux IFRS à partir des PCGR du Canada :

	Note 21.ii)	31 août 2011	1er septembre 2010
Bénéfices non répartis tels que comptabilisés conformément aux PCGR du Canada		86 855 031 $	86 750 876 $
Ajustements découlant des IFRS - augmentation (diminution) :			
Réévaluation des immobilisations corporelles	a	55 839 995	55 839 995
Avantages du personnel – gains et pertes actuariels	b	(593 352)	(593 352)
Coût des transactions liées à la dette obligataire non courante	c	816 869	816 869
Effet de la transition sur le résultat global pour l'exercice		(1 582 777)	-
Sous-total des ajustements		54 480 735	56 063 512
Bénéfices non répartis tels qu'ils sont comptabilisés conformément aux IFRS		141 335 766 $	142 814 388 $

iii) Ajustements aux résultats des flux de trésorerie

Les ajustements comptabilisés dans le cadre de la transition aux IFRS sont tous des ajustements hors trésorerie et n'ont d'influence que sur les éléments hors trésorerie de l'état des flux de trésorerie, ajustés par suite des différences liées à la transition mentionnées au point ii) ci-avant. Il n'y a pas d'autres différences significatives entre l'état des flux de trésorerie conforme aux IFRS et l'état des flux de trésorerie conforme aux PCGR du Canada.

1555 Boulevard Venetian, Point Edward, Ontario N7T 0A9 *www.bwbc.gc.ca*